

FICHER SDW81B10

ZONED / NON - CONDENSEE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Partie 1

- Section 1 Information sur les chiffres
- Section 2 Information générale du fichier
- Section 3 Énoncé de déclaration PL/1
- Section 4 Image détaillée d'un enregistrement

Partie 2

- Section A Contenu du fichier
- Section B Séquence des fichiers et définitions géographiques
 - 1) Séquence des fichiers des bandes sommaires du recensement de 1981
 - 2) Définitions géographiques
- Section C Présentation des régions géographiques
- Section D Renseignements supplémentaires
 - Confidentialité et arrondissement aléatoire
 - Échantillonnage et pondération
 - Qualité des données
 - Produits géographiques de référence
 - Produits de référence
- Section E Notes spéciales

INTRODUCTION

DOCUMENTATION POUR LES DONNÉES DU RECENSEMENT SUR BANDE MAGNÉTIQUE

Cette documentation est divisée en deux parties.

La partie 1 est disponible pour tous les fichiers sur bande produits à partir des microdonnées du recensement en utilisant le système d'extraction STATPAK.

La partie 2 est disponible seulement pour les fichiers des bandes sommaires du recensement et pour les requêtes spéciales sur bande qui sont produites par la Section du service-clients.

Partie 1

Introduction

Dans la documentation suivante, chacun des tableaux est identifié par l'expression "matrice de données" de même que chacune des caractéristiques ou variables telles l'âge, le sexe, etc., sont associées aux termes dimension ou indice. Chaque dimension est associée à plusieurs entrées; par exemple, la dimension sexe est associée aux entrées hommes, femmes, total.

La partie 1 est composée de quatre sections

La section 1 indique:

- que chaque matrice de données a un titre associé au nom de la matrice. Ce dernier est un code mnémorique ayant jusqu'à huit caractères. La documentation se réfère habituellement à un tableau à l'aide du code mnémorique;
- le nombre total de cellules de données d'une matrice;
- la plus grande valeur absolue de toute cellule de la matrice qui peut être utilisée pour la validation des données et à des fins de programmation.

Remarques:

Les cellules contiennent soit des valeurs intégrales soit des valeurs décimales. Le point décimal est virtuel.

En cas de dépassement de capacité dans une cellule, un message est imprimé dans la première section et à l'arrêt du programme, les autres sections peuvent ne pas être (ou être partiellement) imprimées.

La section 2 indique:

- l'information générale permettant le traitement informatique du fichier.

Lorsque nécessaire, une matrice peut être écrite sur plus d'un enregistrement logique. Dans ce cas, l'ordre dans lequel la matrice est divisée selon sa ou ses dimension(s) et effectivement écrite sur la bande magnétique est identifiée.

La section 3 présente:

- l'énoncé de déclaration PL/1 - cet énoncé devrait surtout intéresser les utilisateurs qui désirent comprendre comment une matrice à plusieurs dimensions (par ex., l'âge selon le sexe et l'état matrimonial est une matrice à trois dimensions) est disposée dans un enregistrement linéaire séquentiel sur bande magnétique.

Chaque enregistrement logique débute par 52 caractères d'identification géographique (voir la section B). Dans le cas d'une matrice qui est divisée puis écrite en plusieurs enregistrements sur bande, l'identification des régions est suivie de l'identification de la ou des sous-matrice(s) ainsi que par le nom et la taille de la matrice. Puis viennent les entrées pour chaque dimension (indice) de la matrice.

La section 4 présente:

- l'image détaillée d'un enregistrement du fichier;
- la partie identification qui est la même que dans l'énoncé de déclaration PL/1 (voir section 3);
- le contenu de chaque cellule ou zone associée au nom de la matrice auquel elle appartient, le format, la première et la dernière position de chaque zone de l'enregistrement, le nombre de multipléts (1 multiplétt = 8 bits = 1 ou 2 chiffres ou 1 caractère selon le format), la précision ou le nombre de chiffres emmagasinés ainsi que l'échelle lorsque c'est le cas, indiquant le nombre de décimales après le point. (Nota: Le point décimal est virtuel - non écrit sur bande.)

Partie 2

La section A présente:

- le titre des tableaux;
- les légendes (entrées ou niveaux de regroupement associés à chaque variable, par ex., sexe (3): hommes, femmes, total).

Nota: Cette section est disponible seulement avec la documentation des bandes sommaires du recensement.

La section B présente:

- la séquence des fichiers et les définitions complètes de tous les codes géographiques qui existent sur le fichier.

La section C présente:

- la structure géographique des fichiers des bandes sommaires et des microfiches pour chaque série produite aux termes du recensement de 1981.

La section D présente:

- une brève description de la méthodologie statistique et de la méthode pour assurer la confidentialité utilisée dans l'extraction des données de la base de microdonnées du recensement;
- une liste des manuels de référence qui offrent des renseignements plus détaillés sur quelques-uns des sujets brièvement décrits dans cette documentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

DIVISION CANSIM
Statistique Canada
Ottawa, K1A 0Z8
Tél.: (613) 995-0097
995-7406

Note spéciale: Signe positif ou négatif

Si l'enregistrement des caractères est en format condensé, les quatre (4) derniers bits du dernier multiplet de la case de données contiennent le signe.

Si l'enregistrement des caractères est en format numérique (externe), le premier multiplet de la case de données contient le signe.

La section E présente:

- des renseignements sur la géographie ou les variables qui sont nécessaires pour interpréter les données.

SECTION 1

INFORMATION SUR LES CHIFFRES

Nom du fichier: SDW81B10

Valeur absolue la plus grande: 8,281,530

SECTION 2

INFORMATION GÉNÉRALE DU FICHIER

Format: NON-CONDENSE

Le nom du fichier est: SDW81B10

L'information relative à la disposition des données est:

Le format des enregistrements	=	<u>FB</u>
Longueur d'un enregistrement	=	<u>1,097</u>
Identification géographique	=	<u>52</u>
Longueur totale des cellules de données	=	<u>1,045</u>
La taille d'un bloc	=	<u>10,970</u>

Nombre de cellules pour un enregistrement	=	<u>95</u>
---	---	-----------

Nombre total d'enregistrements écrits	=	<u>5,651</u>
---------------------------------------	---	--------------

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * I D E N T I F I C A T I O N G E O G R A P H I Q U E *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
1	1	1	R	1	REGION
2	1	2	RP	2	REGION/PROVINCE
3	1	4	RCD	4	REGION/PROVINCE/DIV. DE RECENSEMENT
4	1	7	RCSDGC	7	REG./PROV./DIV. DE REC./SUBDIV. DE REC.
5	2	2	P	2	PROVINCE
6	3	4	CD	4	DIVISION DE RECENSEMENT
7	3	7	CSDSDGC	7	DR/SDR 1981
8	5	7	CSDGC	7	CLASSIFICATION GEOGRAPHIQUE SDR
9	8	8	CSDS	8	TAILLE DE POP. DE SUBDIV. DE RECENSE.
10	9	10	CSDT	10	CODE DE GENRE DE SUBDIV. DE RECENSE.
11	11	13	CCSGC	13	CLASSIFICATION GEOGRAPHIQUE SRU
12	14	16	CA	16	REGION METROP.-AGGLOM. DE RECENSEMENT
13	17	17	CASL	17	SELECTEUR DE RMR-AR
14	18	45	CSDN	45	NOM DE SDR

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDWB1B11 - LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LE TYPE DE
 CONSTRUCTION(10): PAR ETAT DU LOGEMENT(4) - 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OCTETS/CELLULE
SDWB1B11	NUMERIC	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	11
#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	DESCRIPTION		
15	53	63	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES		
16	64	74	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL		
17	75	85	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES		
18	86	96	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES		
			INDIVIDUELS NON ATTENANTS		
19	97	107	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES		
20	108	118	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL		
21	119	129	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES		
22	130	140	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES		
			APPARTEMENTS CINQ ETAGES ET PLUS		
23	141	151	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES		
24	152	162	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL		
25	163	173	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES		
26	174	184	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES		
			MAISONS DOUBLES		
27	185	195	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES		
28	196	206	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL		
29	207	217	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES		
30	218	228	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES		
			MAISONS EN RANGEE		
31	229	239	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES		

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
32	240	250	250	250	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL
33	251	261	261	261	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES
34	262	272	272	272	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES
					DUPLEX
35	273	283	283	283	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
36	284	294	294	294	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL
37	295	305	305	305	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES
38	306	316	316	316	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES
					APPARTEMENTS MOINS DE CINQ ETAGES
39	317	327	327	327	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
40	328	338	338	338	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL
41	339	349	349	349	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES
42	350	360	360	360	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES
					MAISONS ATTENANTES A UNE CONSTR NON RESID
43	361	371	371	371	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
44	372	382	382	382	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL
45	383	393	393	393	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES
46	394	404	404	404	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES
					AUTRES LOGEMENTS MULTIPLES
47	405	415	415	415	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
48	416	426	426	426	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL
49	427	437	437	437	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES
50	438	448	448	448	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES
					LOGEMENTS MOBILES
51	449	459	459	459	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
52	460	470	470	470	LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL
53	471	481	481	481	LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE #POS DEBUT #POS FIN DESCRIPTION
 54 482 492 LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDW81B12 - LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LE NOMBRE DE
 PIECES(7) - 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OC TETS/CELLULE
SDW81B12	NUMERIC	9	2	OC TET COMPLET A GAUCHE	11
#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	DESCRIPTION		
55	493	503	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES		
56	504	514	1-2 PIECES		
57	515	525	3-4 PIECES		
58	526	536	5-6 PIECES		
59	537	547	7-9 PIECES		
60	548	558	10 PIECES ET PLUS		
61	559	569	NOMBRE MOYEN DE PIECES		

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDW81B13 - LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LE NOMBRE DE
 SALLES DE BAINS(11) - 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OCTETS/CELLULE
SDW81B13	NUMERIC	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	11
#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	DESCRIPTION		
62	570	580	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES		
63	581	591	1 SALLE DE BAINS COMPLETE ET 1 DEMI-SALLE		
64	592	602	1 SALLE DE BAINS COMP ET 2 DEMI OU PLUS		
65	603	613	2 SALLES DE BAINS COMP ET 1 DEMI-SALLE		
66	614	624	2 SALLES DE BAINS COMP ET 2 DEMI OU PLUS		
67	625	635	3+ SALLES DE BAINS COMP AVEC OU SANS DEMI		
68	636	646	1 DEMI-SALLE DE BAINS SEULEMENT		
69	647	657	2 DEMI-SALLES DE BAINS OU PLUS SEULEMENT		
70	658	668	1 SALLE DE BAINS COMPLETE SEULEMENT		
71	669	679	2 SALLES DE BAINS COMPLETEES SEULEMENT		
72	680	690	TOTAL AVEC SALLES DE BAINS		

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TI TRE DU TABLEAU: SDW81B14 - LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LE PRINCIPAL
 COMBUSTIBLE(9) UTILISE POUR CHAUFFER L'EAU ET LE LOGEMENT -
 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OCTETS/CELLULE
SDW81B14	NUMERIC	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	11
#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
73	691	701	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES		
74	702	712	HUILE OU KEROSENE - COMBUSTIBLE CHAUFFAGE		
75	713	723	GAZ CANAL OU EN BOUTEILLE - COMBUS CHAUF		
76	724	734	ELECTRICITE - COMBUSTIBLE CHAUFFAGE		
77	735	745	AUTRES - COMBUSTIBLE CHAUFFAGE		
78	746	756	HUILE OU KEROSENE - COMBUS CHAUF L'EAU		
79	757	767	GAZ CANAL OU EN BOUT - COMBUS CHAUF L'EAU		
80	768	778	ELECTRICITE - COMBUSTIBLE CHAUFFER L'EAU		
81	779	789	AUTRES - COMBUSTIBLE CHAUFFER L'EAU		

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDW81B15 - LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LE SYSTEME DE
 CHAUFFAGE PRINCIPAL(7) - 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OCTETS/CELLULE
SDW81B15	NUMERIC	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	11
#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
82	790	800	TOTAL	DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES	
83	801	811	SYSTEME	A VAPEUR OU A EAU CHAUDE	
84	812	822	SYSTEME	A AIR CHAUD	
85	823	833	TOTAL	- SYSTEME	
86	834	844	SYSTEME	DE CHAUFFAGE A L'ELECTRICITE	
87	845	855	POELE	OU FOURNAISE DE PLANCHER	
88	856	866	AUTRES		

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDW81B16 - LOGEMENTS PRIVES NON AGRICOLES OCCUPES PAR LEUR PROPRIETAIRE SELON LA VALEUR DU LOGEMENT(12) - 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OCTETS/CELLULE
SDW81B16	NUMERIC	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	11
#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	DESCRIPTION		
89	867	877	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES		
90	878	888	MOINS DE \$20000		
91	889	899	\$20000 - \$34999		
92	900	910	\$35000 - \$49999		
93	911	921	\$50000 - \$64999		
94	922	932	\$65000 - \$79999		
95	933	943	\$80000 - \$99999		
96	944	954	\$100000 - \$149999		
97	955	965	\$150000 - \$199999		
98	966	976	\$200000 ET PLUS		
99	977	987	VALEUR MOYENNE		
100	988	998	VALEUR MEDIANE		

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: SDW81B17 - LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LA PERIODE DE
 CONSTRUCTION(9) - 1981

NOM TABLEAU FORMAT #ENTIERS #DECIMALES SIGNE OCTETS/CELLULE

SDW81B17 NUMERIC 9 2 OCTET COMPLET A GAUCHE 11

#ZONE #POS DEBUT #POS FIN DESCRIPTION

101	999	1009	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
102	1010	1020	PERIODE DE CONSTRUCTION 1920 OU AVANT
103	1021	1031	PERIODE DE CONSTRUCTION 1921-1945
104	1032	1042	PERIODE DE CONSTRUCTION 1946-1960
105	1043	1053	PERIODE DE CONSTRUCTION 1961-1970
106	1054	1064	PERIODE DE CONSTRUCTION 1971-1975
107	1065	1075	PERIODE DE CONSTRUCTION 1976-1979
108	1076	1086	PERIODE DE CONSTRUCTION 1980
109	1087	1097	PERIODE DE CONSTRUCTION 1981 -5 PREM MOIS

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N P L I *
 * D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

DCL 1 SDW81B10

5 R CHAR(1)
 5 P CHAR(1)
 5 CD CHAR(2)
 5 CSDGC CHAR(3)
 5 CSDS CHAR(1)
 5 CSDT CHAR(2)
 5 CCSGC CHAR(3)
 5 CA CHAR(3)
 5 CASL CHAR(1)
 5 CSDN CHAR(28)
 5 FILL1 CHAR(7)
 5 SDW81B11 (10, 4) PICTURE '(S 9)9V(2)9'.

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
- 2 INDIVIDUELS NON ATTENANTS
- 3 APPARTEMENTS CINQ ETAGES ET PLUS
- 4 MAISONS DOUBLES
- 5 MAISONS EN RANGEE
- 6 DUPLEX
- 7 APPARTEMENTS MOINS DE CINQ ETAGES
- 8 MAISONS ATTENANTES A UNE CONSTR NON RESID

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N P L I *
 * D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

9 AUTRES LOGEMENTS MULTIPLES

10 LOGEMENTS MOBILES

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
- 2 LOGEMENT NECESS SEULEMENT ENTRETIEN REGUL
- 3 LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MINEURES
- 4 LOGEMENT NECESSITANT DES REPAR MAJEURES

*/

5 SDW81B12 (7)

PICTURE 'S(9)9V(2)9'

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
- 2 1-2 PIECES
- 3 3-4 PIECES
- 4 5-6 PIECES
- 5 7-9 PIECES
- 6 10 PIECES ET PLUS
- 7 NOMBRE MOYEN DE PIECES

*/

5 SDW81B13 (11)

PICTURE 'S(9)9V(2)9'

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N P L I *
 * D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
- 2 1 SALLE DE BAINS COMPLETE ET 1 DEMI-SALLE
- 3 1 SALLE DE BAINS COMP ET 2 DEMI OU PLUS
- 4 2 SALLES DE BAINS COMP ET 1 DEMI-SALLE
- 5 2 SALLES DE BAINS COMP ET 2 DEMI OU PLUS
- 6 3+ SALLES DE BAINS COMP AVEC OU SANS DEMI
- 7 1 DEMI-SALLE DE BAINS SEULEMENT
- 8 2 DEMI-SALLES DE BAINS OU PLUS SEULEMENT
- 9 1 SALLE DE BAINS COMPLETE SEULEMENT
- 10 2 SALLES DE BAINS COMPLETEES SEULEMENT
- 11 TOTAL AVEC SALLES DE BAINS

5 SDW81B14 (9) PICTURE 'S(9)9V(2)9',
 */

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
- 2 HUILE OU KEROSENE - COMBUSTIBLE CHAUFFAGE
- 3 GAZ CANAL OU EN BOUTEILLE - COMBUS CHAUF
- 4 ELECTRICITE - COMBUSTIBLE CHAUFFAGE

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N P L I *
 * D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

- 5 AUTRES - COMBUSTIBLE CHAUFFAGE
- 6 HUILE OU KEROSENE - COMBUS CHAUF L'EAU
- 7 GAZ CANAL OU EN BOUT - COMBUS CHAUF L'EAU
- 8 ELECTRICITE - COMBUSTIBLE CHAUFFER L'EAU
- 9 AUTRES - COMBUSTIBLE CHAUFFER L'EAU

*/

5 SDW81B15 (7) PICTURE 'S(9)9V(2)9',

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES
- 2 SYSTEME A VAPEUR OU A EAU CHAUDE
- 3 SYSTEME A AIR CHAUD
- 4 TOTAL - SYSTEME
- 5 SYSTEME DE CHAUFFAGE A L'ELECTRICITE
- 6 POELE OU FOURNAISE DE PLANCHER
- 7 AUTRES

*/

5 SDW81B16 (12) PICTURE 'S(9)9V(2)9',

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

- 1 TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N P L I *
 * D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

2 MOINS DE \$20000

3 \$20000 - \$34999

4 \$35000 - \$49999

5 \$50000 - \$64999

6 \$65000 - \$79999

7 \$80000 - \$99999

8 \$100000 - \$149999

9 \$150000 - \$199999

10 \$200000 ET PLUS

11 VALEUR MOYENNE

12 VALEUR MEDIANE

*/

5 SDW81B17 (9)

PICTURE 'S(9)9V(2)9';

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

1 TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES

2 PERIODE DE CONSTRUCTION 1920 OU AVANT

3 PERIODE DE CONSTRUCTION 1921-1945

4 PERIODE DE CONSTRUCTION 1946-1960

5 PERIODE DE CONSTRUCTION 1961-1970

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N P L I *
 * D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

- 6 PERIODE DE CONSTRUCTION 1971-1975
- 7 PERIODE DE CONSTRUCTION 1976-1979
- 8 PERIODE DE CONSTRUCTION 1980
- 9 PERIODE DE CONSTRUCTION 1981 -5 PREM MOIS

*/

*** NORMAL END ***

PARTIE 2

SDW81B10 - NOTE

Attached is a sample of fiche output, depicting the content of the table. Please refer to the record layout for the actual order of data on the tape.

Ci-joint, vous trouverez un exemple de l'organisation des microfiches, qui illustre le contenu du tableau. Veuillez consulter le cliché d'article pour l'ordre actuel des données sur la bande.

SDW81B11. OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS BY STRUCTURAL TYPE(10). SHOWING CONDITION OF DWELLING(4). 1981 (BASED ON 20% SAMPLE DATA)
 SDW81B11. LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION(10). PAR ETAT DU LOGEMENT(4). 1981 (BASE SUR LES DONNEES-ECHANTILLON (20%))

	CONDITION OF DWELLING ETAT DU LOGEMENT				
	TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS	NEEDS REGULAR MAINTENANCE ONLY	NEEDS MINOR REPAIRS	NEEDS MAJOR REPAIRS	
	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES	NECESSITANT SEULEMENT UN ENTRETIEN REGULIER	NECESSITANT DES REPARATIONS MINEURES	NECESSITANT DES REPARATIONS MAJEURES	
CANADA					
TOTAL					
TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS -					
TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES	8,281,530	6,322,175	1,407,600	551,760	
SINGLE DETACHED - INDIVIDUELS NON ATTENANTS	4,735,700	3,541,865	862,820	331,010	
APARTMENT, FIVE OR MORE STOREYS -					
APPARTEMENTS, CINQ ETAGES ET PLUS	748,635	647,230	72,775	28,635	
OTHER MULTIPLE DWELLINGS - AUTRES LOGEMENTS MULTIPLES	2,581,605	1,962,615	438,315	180,680	
DOUBLE HOUSE - MAISONS DOUBLES	437,575	340,395	72,005	25,180	
ROW HOUSE - MAISONS EN RANGEE	356,085	283,165	52,720	20,205	
DUPLEX	402,065	291,285	78,415	32,365	
APARTMENT, LESS THAN FIVE STOREYS -					
APPARTEMENTS, MOINS DE CINQ ETAGES	1,338,735	1,015,575	225,575	97,585	
HOUSE ATTACHED TO A NON-RESIDENTIAL BUILDING -					
MAISONS ATTENANTES A UNE CONSTRUCTION NON RESIDENTIELLE	47,145	32,200	9,605	5,345	
MOVABLE DWELLINGS (1) - LOGEMENTS MOBILES (1)	215,590	170,460	33,695	11,435	
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE					
SP10					
TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS -					
TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES	148,420	113,150	24,195	11,070	
SINGLE DETACHED - INDIVIDUELS NON ATTENANTS	116,395	87,865	19,265	9,265	
APARTMENT, FIVE OR MORE STOREYS -					
APPARTEMENTS, CINQ ETAGES ET PLUS	870	695	125	50	
OTHER MULTIPLE DWELLINGS - AUTRES LOGEMENTS MULTIPLES	26,185	20,430	4,130	1,620	
DOUBLE HOUSE - MAISONS DOUBLES	6,185	4,510	1,140	530	
ROW HOUSE - MAISONS EN RANGEE	7,955	6,055	1,365	530	
DUPLEX	3,645	3,020	440	185	
APARTMENT, LESS THAN FIVE STOREYS -					
APPARTEMENTS, MOINS DE CINQ ETAGES	7,660	6,265	1,085	305	
HOUSE ATTACHED TO A NON-RESIDENTIAL BUILDING -					
MAISONS ATTENANTES A UNE CONSTRUCTION NON RESIDENTIELLE	750	585	100	65	
MOVABLE DWELLINGS (1) - LOGEMENTS MOBILES (1)	4,970	4,165	670	135	
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD					
SP11					
TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS -					
TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES	37,660	26,610	7,750	3,300	
SINGLE DETACHED - INDIVIDUELS NON ATTENANTS	28,145	19,380	6,095	2,670	
APARTMENT, FIVE OR MORE STOREYS -					
APPARTEMENTS, CINQ ETAGES ET PLUS	110	85	30	0	
OTHER MULTIPLE DWELLINGS - AUTRES LOGEMENTS MULTIPLES	7,535	5,745	1,250	540	
DOUBLE HOUSE - MAISONS DOUBLES	1,635	1,195	250	190	
ROW HOUSE - MAISONS EN RANGEE	700	605	70	25	

SDW81B13. OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS SHOWING NUMBER OF BATHROOMS(11), 1981 (BASED ON 20% SAMPLE DATA)
 SDW81B13. LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LE NOMBRE DE SALLES DE BAINS(11), 1981 (BASE SUR LES DONNEES-ECHANTILLON (20%))

TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS BATHROOMS	TOTAL WITH BATHROOM ONLY	ONE HALF BATHROOM ONLY	TWO OR MORE HALF BATHROOMS ONLY	ONE COMPLETE AND ONE HALF BATHROOMS	ONE COMPLETE AND TWO OR MORE HALF BATHROOMS	TWO COMPLETE AND ONE HALF BATHROOMS ONLY	TWO COMPLETE AND TWO OR MORE HALF BATHROOMS	THREE OR MORE COMPLETE WITH OR WITHOUT HALF BATHROOMS		
									ONE COMPLETE AND ONE HALF BATHROOMS	ONE COMPLETE AND TWO OR MORE HALF BATHROOMS
8,281,530	8,169,930	80,540	14,020	5,365,205	1,345,590	137,670	814,825	262,400	24,445	125,235
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE										
148,420	142,515	3,390	100	113,910	13,060	955	8,310	1,705	205	875
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD										
37,660	36,330	375	45	29,350	4,080	315	1,540	430	5	190
NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE										
273,195	263,045	4,760	270	207,240	29,040	1,680	14,760	2,950	340	2,000
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK										
214,915	210,405	3,610	280	162,960	24,120	1,415	13,340	2,680	290	1,710
QUEBEC										
2,172,860	2,158,620	37,985	5,530	1,628,515	250,110	14,495	170,925	29,285	3,830	17,950
ONTARIO										
2,969,785	2,945,420	16,220	4,515	1,786,575	608,805	55,700	310,715	101,425	12,220	49,250
MANITOBA										
357,985	346,640	3,060	690	236,305	52,415	6,065	34,360	8,720	840	4,185
SASKATCHEWAN										
332,710	319,750	2,690	410	206,625	50,320	7,495	37,420	10,590	850	3,350
ALBERTA										
758,240	745,035	3,090	815	400,950	153,875	21,640	100,125	45,455	2,735	16,345
BRITISH COLUMBIA - COLOMBIE-BRITANNIQUE										
996,640	984,970	4,565	1,345	580,335	157,745	27,755	122,120	58,810	3,100	29,200
YUKON										
7,590	6,885	115	15	4,580	925	85	795	225	10	130
NORTHWEST TERRITORIES - TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
11,530	10,310	690	5	7,860	1,100	70	405	135	10	40

SDW81B12. OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS SHOWING NUMBER OF ROOMS(7), 1981 (BASED ON 20% SAMPLE DATA)
 SDW81B12. LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LE NOMBRE DE PIECES(7), 1981 (BASE SUR LES DONNEES-ECHANTILLON (20%))

	TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS	NUMBER OF ROOMS NOMBRE DE PIECES				10 OR MORE ROOMS	AVERAGE NUMBER OF ROOMS
		1-2 ROOMS PIECES	3-4 ROOMS PIECES	5-6 ROOMS PIECES	7-9 ROOMS PIECES		
CANADA TOTAL	8,281,530	335,355	2,086,185	3,238,635	2,243,105	378,255	5.7
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE SP10	148,420	2,100	20,130	70,310	47,205	8,680	6.2
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD SP11	37,660	835	6,855	15,385	11,875	2,705	6.2
NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE SP12	273,195	7,505	59,875	114,410	77,590	13,815	5.9
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK SP13	214,920	4,705	43,145	92,910	62,635	11,530	6.0
QUEBEC SP24	2,172,860	108,050	671,455	876,340	448,680	68,330	5.3
ONTARIO SP35	2,969,785	100,415	664,215	1,134,970	925,240	144,945	5.9
MANITOBA SP46	357,985	16,650	96,365	150,100	83,550	11,315	5.5
SASKATCHEWAN SP47	332,710	9,605	76,170	139,140	91,450	16,345	5.8
ALBERTA SP48	758,240	25,915	172,820	298,795	218,990	41,720	5.9
BRITISH COLUMBIA - COLOMBIE-BRITANNIQUE SP59	996,640	57,785	269,465	338,500	272,500	58,390	5.7
YUKON SP60	7,585	665	2,050	2,805	1,750	320	5.4
NORTHWEST TERRITORIES - TERRITOIRES DU NORD-OUEST SP61	11,530	1,120	3,635	4,980	1,635	165	4.9
DIVISION NO. 1 SP10CD01	65,110	1,120	9,135	28,330	21,535	4,995	6.4
DIVISION NO. 2 SP10CD02	7,545	45	855	4,350	2,100	190	6.0
DIVISION NO. 3 SP10CD03	6,285	55	635	3,400	1,990	200	6.1

	TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS		PRINCIPAL HEATING FUEL PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISE POUR LE CHAUFFAGE			PRINCIPAL WATER HEATING FUEL PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISE POUR CHAUFFER L'EAU			OTHER(1) AUTRE(1)
	OIL OR KEROSENE	PIPED OR BOTTLED GAS	ELECTRICITY	OTHER(1) KEROSENE	OIL OR KEROSENE	PIPED OR BOTTLED GAS	ELECTRICITY	OTHER(1) AUTRE(1)	
CANADA TOTAL	8,281,530	2,802,220	3,132,160	2,005,100	342,055	928,165	2,931,575	4,332,115	89,675
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE SP10	148,420	76,285	80	50,105	21,945	37,725	865	101,580	8,250
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD SP11	37,660	29,735	110	1,050	6,765	23,025	1,910	9,930	2,790
NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE SP12	273,195	205,410	2,980	30,640	34,165	129,055	15,805	114,055	14,275
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK SP13	214,920	128,745	810	52,290	33,075	71,985	4,405	130,605	7,920
QUEBEC SP24	2,172,860	1,007,415	150,040	950,450	64,955	405,280	147,515	1,607,775	12,290
ONTARIO SP35	2,969,785	942,835	1,412,510	526,630	87,820	167,775	1,318,335	1,467,015	16,665
MANITOBA SP46	357,985	56,800	195,445	91,245	14,490	4,250	166,465	182,210	5,060
SASKATCHEWAN SP47	332,710	63,885	234,200	23,640	10,985	4,260	209,790	113,220	5,440
ALBERTA SP48	758,240	22,595	674,435	49,485	11,730	4,750	639,905	108,240	5,350
BRITISH COLUMBIA - COLOMBIE-BRITANNIQUE SP59	996,645	254,250	460,950	227,645	53,805	75,490	425,635	485,425	10,090
YUKON SP60	7,585	4,830	120	1,275	1,360	1,035	330	5,520	700
NORTHWEST TERRITORIES - TERRITOIRES DU NORD-OUEST SP61	11,530	9,440	470	655	965	3,530	610	6,545	840
DIVISION NO. 1 SP10CD01	65,110	33,870	40	27,135	4,070	19,180	390	43,530	2,010
DIVISION NO. 2 SP10CD02	7,545	3,965	5	2,770	810	1,230	10	5,950	360

SDW81B15. OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS BY MAIN TYPE OF HEATING EQUIPMENT(7), 1981 (BASED ON 20% SAMPLE DATA)
 SDW81B15. LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LE SYSTEME DE CHAUFFAGE PRINCIPAL(7), 1981 (BASE SUR LES DONNEES-ECHANTILLON (20%))

	TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS	MAIN TYPE OF HEATING EQUIPMENT SYSTEME DE CHAUFFAGE PRINCIPAL							TOTAL
		FURNACE - SYSTEME							
		STEAM OR HOT WATER	HOT AIR	INSTALLED ELECTRIC HEATING SYSTEM	STOVE OR SPACE HEATER	OTHER	A VAPEUR OU A EAU CHAUDE	A AIR CHAUD	
CANADA TOTAL	8,281,530	5,742,505	1,677,755	4,064,750	1,770,800	552,480	215,750		
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE SP10	148,420	65,810	22,255	43,555	48,765	29,815	4,030		
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD SP11	37,660	29,205	15,795	13,410	890	6,280	1,285		
NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE SP12	273,195	205,200	88,470	116,730	28,605	32,380	7,010		
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK SP13	214,920	132,135	48,170	83,965	49,865	24,630	8,290		
QUEBEC SP24	2,172,860	1,027,995	473,845	554,155	875,765	224,610	44,485		
ONTARIO SP35	2,969,785	2,329,790	634,620	1,695,165	452,935	114,020	73,040		
MANITOBA SP46	357,985	251,700	44,730	206,975	80,245	13,855	12,175		
SASKATCHEWAN SP47	332,710	286,120	42,660	243,455	16,735	20,575	9,285		
ALBERTA SP48	758,240	685,575	125,755	559,820	25,915	28,550	18,200		
BRITISH COLUMBIA - COLOMBIE-BRITANNIQUE SP59	996,640	715,030	177,960	537,065	189,500	55,050	37,060		
YUKON SP60	7,590	4,975	1,000	3,980	1,160	985	465		
NORTHWEST TERRITORIES - TERRITOIRES DU NORD-OUEST SP61	11,530	8,975	2,495	6,480	415	1,715	425		
DIVISION NO. 1 SP10CD01	65,110	29,135	13,115	16,020	26,665	8,535	770		
DIVISION NO. 2 SP10CD02	7,550	2,385	395	1,995	2,680	2,380	100		

	TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS	TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES	TOTAL						\$200,000 AND OVER ET PLUS	AVERAGE MEDIAN VALUE \$	MEDIAN VALUE \$		
			UNDER \$20,000	20,000- 34,999	35,000- 49,999	50,000- 64,999	65,000- 79,999	80,000- 99,999				100,000- 149,999	150,000- 199,999
CANADA TOTAL	4,917,425	4,917,425	348,225	536,385	937,570	911,075	608,705	546,855	567,385	250,315	210,910	73,955	60,479
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE SP10	119,505	119,505	25,780	30,175	24,275	19,270	9,950	5,940	2,830	760	525	40,305	37,345
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD SP11	26,155	26,155	4,420	6,250	7,725	4,590	1,690	760	520	100	105	40,230	39,683
NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE SP12	192,175	192,175	34,165	40,565	50,365	36,150	15,805	7,840	5,080	1,405	805	42,985	41,361
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK SP13	154,980	154,980	28,100	37,930	46,305	26,945	8,910	3,665	2,310	395	410	38,610	38,711
QUEBEC SP24	1,123,880	1,123,880	79,980	196,650	345,875	255,745	112,485	58,745	46,660	16,100	11,650	51,887	47,373
ONTARIO SP35	1,819,140	1,819,140	63,755	115,445	327,735	381,855	288,510	248,765	233,380	88,885	70,800	78,218	66,080
MANITOBA SP46	214,340	214,340	21,905	33,410	52,890	51,690	27,715	13,950	8,720	2,580	1,475	51,755	49,705
SASKATCHEWAN SP47	198,520	198,520	29,695	30,755	34,855	45,450	29,775	15,680	9,150	1,925	1,230	51,143	51,304
ALBERTA SP48	433,870	433,870	25,270	21,955	19,370	43,295	63,505	107,270	102,165	28,570	22,480	94,179	88,118
BRITISH COLUMBIA - COLOMBIE-BRITANNIQUE SP59	628,250	628,250	33,615	22,425	27,455	45,295	49,455	83,255	155,975	109,435	101,340	128,081	116,869
YUKON SP60	3,995	3,995	660	400	505	530	700	335	105	55	55	61,528	62,175
NORTHWEST TERRITORIES - TERRITOIRES DU NORD-OUEST SP61	2,615	2,615	885	410	210	255	205	260	60	40	40	49,123	35,853
DIVISION NO. 1 SP10CD01	49,855	49,855	5,670	9,345	9,555	9,360	7,400	5,000	2,440	685	405	52,910	50,577
DIVISION NO. 2 SP10CD02	6,700	6,700	2,340	2,265	1,375	510	125	50	15	5	20	27,131	26,699

SDW81B17. OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS SHOWING PERIOD OF CONSTRUCTION(9), 1981 (BASED ON 20% SAMPLE DATA)
 SDW81B17. LOGEMENTS PRIVES OCCUPES SELON LA PERIODE DE CONSTRUCTION(9), 1981 (BASE SUR LES DONNEES-ECHANTILLON (20%))

	TOTAL OCCUPIED PRIVATE DWELLINGS TOTAL DES LOGEMENTS PRIVES OCCUPES	1920 OR BEFORE - 1920 DU AVANT	PERIOD OF CONSTRUCTION PERIODE DE CONSTRUCTION					1980	1981(1)
			1921- 1945	1946- 1960	1961- 1970	1971- 1975	1976- 1979		
CANADA TOTAL	8,281,530	885,110	1,053,140	1,856,045	1,799,745	1,324,950	1,109,040	206,140	47,355
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE SP10	148,420	12,510	18,465	35,670	31,690	26,295	19,350	3,685	755
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD SP11	37,660	9,905	5,015	4,955	5,430	6,575	4,935	760	90
NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE SP12	273,195	59,595	38,510	48,455	43,765	44,445	31,955	5,455	1,000
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK SP13	214,920	37,800	29,630	39,265	34,475	39,315	29,385	4,385	660
QUEBEC SP24	2,172,860	237,670	295,620	518,040	480,890	321,565	265,915	44,580	8,575
ONTARIO SP35	2,969,785	386,200	384,075	683,935	658,200	458,960	333,845	53,435	11,135
MANITOBA SP46	357,985	36,990	54,685	84,975	75,545	53,845	45,005	5,795	1,140
SASKATCHEWAN SP47	332,710	30,985	51,345	74,865	69,410	40,940	52,560	10,490	2,115
ALBERTA SP48	758,245	28,790	59,490	153,845	161,950	133,325	171,005	39,550	10,290
BRITISH COLUMBIA - COLOMBIE-BRITANNIQUE SP59	996,645	44,450	115,740	209,575	232,505	194,695	150,780	37,385	11,505
YUKON SP60	7,585	160	355	1,285	1,875	1,830	1,690	335	50
NORTHWEST TERRITORIES - TERRITOIRES DU NORD-OUEST SP61	11,530	55	215	1,185	3,995	3,150	2,600	290	45
DIVISION NO. 1 SP10CD01	65,115	6,970	8,000	13,855	13,355	11,765	8,980	1,815	365
DIVISION NO. 2 SP10CD02	7,550	790	1,290	1,565	1,580	1,425	715	155	35
DIVISION NO. 3 SP10CD03	6,285	615	795	1,620	1,480	875	765	95	35

SECTION A

CONTENU DU FICHER

Fichier SDW81B10

Titres des tableaux

SDW81B11 Logements privés occupés selon le type de construction (10), par état du logement (4), 1981

SDW81B12 Logements privés occupés selon le nombre de pièces (7), 1981

SDW81B13 Logements privés occupés selon le nombre de salles de bains (11), 1981

SDW81B14 Logements privés occupés selon le principal combustible (9) utilisé pour chauffer l'eau et le logement, 1981

SDW81B15 Logements privés occupés selon le système de chauffage principal (7), 1981

SDW81B16 Logements privés non agricoles occupés par leur propriétaire selon la valeur du logement (12), 1981

SDW81B17 Logements privés occupés selon la période de construction (9), 1981

Légendes

ÉTAT DU LOGEMENT (4)

1. Total des logements privés occupés
État du logement
2. Nécessitant seulement un entretien régulier
3. Nécessitant des réparations mineures
4. Nécessitant des réparations majeures

NOMBRE DE PIÈCES (7)

1. Total des logements privés occupés
Nombre de pièces
2. 1-2 pièces
3. 3-4 pièces
4. 5-6 pièces
5. 7-9 pièces
6. 10 pièces et plus
7. Nombre moyen de pièces

NOMBRE DE SALLES DE BAINS (11)

1. Total des logements privés occupés
2. Total avec salles de bains
3. Une demi-salle de bains seulement
4. Deux demi-salles de bains ou plus seulement
5. Une salle de bains complète seulement
6. Une salle de bains complète et une demi-salle de bains
7. Une salle de bains complète et deux demi-salles de bains ou plus
8. Deux salles de bains complètes seulement
9. Deux salles de bains complètes et une demi-salle de bains
10. Deux salles de bains complètes et deux demi-salles de bains ou plus
11. Trois salles de bains complètes ou plus avec ou sans demi-salle de bains

PÉRIODE DE CONSTRUCTION (9)

1. Total des logements privés occupés
Période de construction
2. 1920 ou avant
3. 1921-1945
4. 1946-1960
5. 1961-1970
6. 1971-1975
7. 1976-1979
8. 1980
9. 1981 (1)

(1) Ne comprend que les cinq premiers mois de 1981.

PRINCIPAUX COMBUSTIBLES (9)

1. Total des logements privés occupés
Principal combustible utilisé pour le chauffage
2. Huile ou kérosène
3. Gaz canalisé ou en bouteille
4. Électricité
5. Autres (1)
- Principal combustible utilisé pour chauffer l'eau
6. Huile ou kérosène
7. Gaz canalisé ou en bouteille
8. Électricité
9. Autres (1)

(1) Comprend le bois, le charbon ou le coke et autre combustible.

SYSTÈME DE CHAUFFAGE PRINCIPAL (7)

1. Total des logements privés occupés
Système de chauffage principal
2. Système
3. Total
4. À vapeur ou à eau chaude
5. À air chaud
6. Système de chauffage à l'électricité
7. Poêle ou fournaise de plancher
8. Autres

TYPE DE CONSTRUCTION (10)

1. Total des logements privés occupés
Type de construction
2. Individuels non attenants
3. Appartements, cinq étages et plus
4. Autres logements multiples
5. Maisons doubles
6. Maisons en rangée
7. Duplex
8. Appartements, moins de cinq étages
9. Maisons attenantes à une construction non résidentielle
10. Logements mobiles (1)

(1) Comprend les habitations mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux-maisons et les voitures de chemin de fer.

VALEUR DU LOGEMENT (12)

1. Total des logements privés occupés
2. Moins de \$20,000
3. \$ 20,000- \$ 34,999
4. 35,000- 49,999
5. 50,000- 64,999
6. 65,000- 79,999
7. 80,000- 99,999
8. 100,000- 149,999
9. 150,000- 199,999
10. 200,000 et plus
11. Valeur moyenne ...\$
12. Valeur médiane ...\$

SECTION B

SÉQUENCE DES FICHIERS ET DÉFINITIONS GÉOGRAPHIQUES

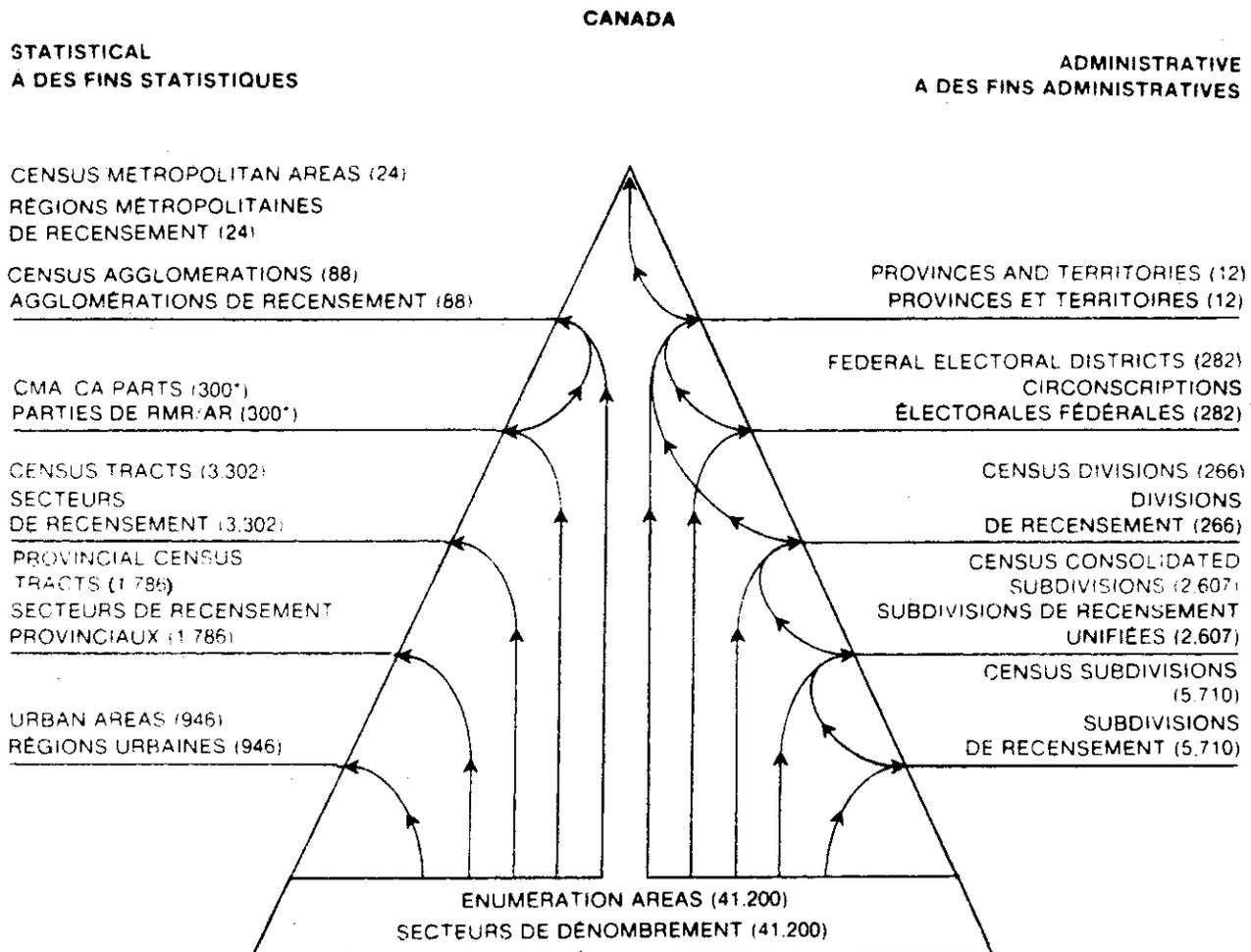
1) Séquence des fichiers des bandes sommaires du recensement de 1981 - Subdivisions de recensement (série de base)

Les fichiers des subdivisions de recensement (SDR) sont triés dans l'ordre numérique ascendant suivant:

<u>Clefs</u>	<u>Position dans l'enregistrement</u>	<u>Description</u>
Majeur	51-52	Genre d'enregistrement
Intermédiaire 1	1-2	Code de la région et de la province
Intermédiaire 2	3-4	Code de la division de recensement
Mineur	5-7	Code de la subdivision de recensement

Figure 1.

The 1981 Census Geographic Hierarchy
 Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1981



The numbers in brackets represent the number of each type of area

Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'unités dans chaque catégorie

* Approximate number

* Chiffres approximatifs

Codes géographiques dans chaque
enregistrement

Genre d'enregi- strement	Description	Nombre d'enregi- stremets	Position	Contenu
01	Enregistrement renfermant le total pour le Canada	1	1-17	Zéros
			18-49	Nom géographique - Canada
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement
02	Enregistrements renfermant le total pour chaque province, triés dans l'ordre numérique ascendant	12	1-2	Code de la région et de la province
			3-17	Zéros
			18-49	Nom de la province
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement
16	Enregistrements au niveau des divisions de recensement (DR), triés dans l'ordre numérique ascendant pour chaque province	266	1-2	Code de la région et de la province
			3-4	Code de la DR
			5-17	Zéros
			18-49	Nom de la division de recensement
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement

Codes géographiques dans chaque
enregistrement

Genre d'enregi- strement	Description	Nombre d'enregi- stremets	Position	Contenu
17	Enregistrements au niveau des subdivisions de recen- sement (SDR), triés dans l'ordre numérique ascendant pour chaque division de recensement et province	5,372	1-2	Code de la région et de la province
			3-4	Code de la DR
			5-7	Code de la SDR
			8-17	Voir la documentation relative à la bande
			18-49	Nom de la SDR
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement

Nota: Il y a 5,651 enregistrements dans les fichiers de bandes sommaires des subdivisions
de recensement pour tout le Canada.

2) Définitions géographiques

Classification géographique type (CGT)

La Classification géographique type est un système d'identification de trois types de régions géographiques:

- (1) provinces et territoires;
- (2) divisions de recensement (par ex., comtés, municipalités régionales et districts régionaux);
- (3) subdivisions de recensement (habituellement des municipalités).

Ces trois types de territoire constituent la structure hiérarchique de ce système. En effet, les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (DR) qui sont, à leur tour, regroupées en une province ou un territoire (PR). Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique:

PR DR SDR

XX XX XXX (X correspond à un chiffre)

Subdivision de recensement

Division de recensement

Province ou territoire

Remarques: En 1981, la Classification géographique type est la seule classification géographique officielle utilisée pour les besoins de diffusion des données.

Depuis que Statistique Canada a décidé d'uniformiser, dans la mesure du possible, les codes géographiques, il est devenu impossible d'obtenir les codes de recensement. Pour pouvoir désigner uniformément toutes les unités géostatistiques du Canada, il faut obligatoirement utiliser les codes de la Classification géographique type. Par exemple, en 1976, un code de recensement à 4 chiffres désignait de façon uniforme toutes les subdivisions de recensement à l'intérieur des provinces. Depuis 1981, il faut utiliser le code de la division de recensement (2 chiffres) et le code de la subdivision de recensement (3 chiffres).

Zone: 1

Position: 1-2

Code de la région et de la province

Cette zone représente la principale division politique du Canada. Dix provinces et deux territoires sont codés ci-dessous. Le premier chiffre représente la région géographique du Canada à laquelle la province appartient. Le système de codage est le code de la Classification géographique type (CGT); les codes sont attribués géographiquement d'est en ouest. Dans les totalisations du recensement, les tableaux provinciaux incluent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Attribution du code

<u>Région</u>	<u>Province</u>	<u>Code</u>
Canada	Total	00
Atlantique	T.-N.	10
	Î.-P.-É.	11
	N.-É.	12
	N.B.	13
Québec	Qué.	24
Ontario	Ont.	35
Prairies	Man.	46
	Sask.	47
	Alb.	48
Colombie-Britannique	C.-B.	59
Territoires	Yukon	60
	T. N.-O.	61

Zone: 2

Position: 3-4

Division de recensement (DR)

Cette zone représente les divisions de recensement, terme générique qui désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement. À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, l'expression désigne les unités créées comme équivalents des comtés et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Remarques: En 1981, on compte cinq divisions de recensement dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une division de recensement de plus qu'en 1976; la région de Central Arctic créée en 1981 faisait partie de la région de Fort Smith, en 1976.

Les limites des divisions de recensement ont subi des modifications importantes en 1961 et 1976 au Manitoba, et en 1971 en Colombie-Britannique.

La création des municipalités régionales en Ontario, entre 1969 et 1975, a nécessité la redélimitation de certaines divisions de recensement de cette province.

Voir la liste des noms et codes des divisions de recensement aux pages suivantes.

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
TERRE-NEUVE		
10	01	DIVISION NO. 1
10	02	DIVISION NO. 2
10	03	DIVISION NO. 3
10	04	DIVISION NO. 4
10	05	DIVISION NO. 5
10	06	DIVISION NO. 6
10	07	DIVISION NO. 7
10	08	DIVISION NO. 8
10	09	DIVISION NO. 9
10	10	DIVISION NO. 10
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD		
11	01	KINGS COUNTY
11	02	QUEENS COUNTY
11	03	PRINCE COUNTY
NOUVELLE-ECOSSE		
12	01	SHELBURNE COUNTY
12	02	YARMOUTH COUNTY
12	03	DIGBY COUNTY
12	04	QUEENS COUNTY
12	05	ANNAPOLIS COUNTY
12	06	LUNENBURG COUNTY
12	07	KINGS COUNTY
12	08	HANTS COUNTY
12	09	HALIFAX COUNTY
12	10	COLCHESTER COUNTY
12	11	CUMBERLAND COUNTY
12	12	PICTOU COUNTY
12	13	GUYSBOROUGH COUNTY
12	14	ANTIGONISH COUNTY
12	15	INVERNESS COUNTY
12	16	RICHMOND COUNTY
12	17	CAPE BRETON COUNTY
12	18	VICTORIA COUNTY

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
NOUVEAU-BRUNSWICK		
13	01	SAINTE JOHN COUNTY
13	02	CHARLOTTE COUNTY
13	03	SUNBURY COUNTY
13	04	QUEENS COUNTY
13	05	KINGS COUNTY
13	06	ALBERT COUNTY
13	07	WESTMORLAND COUNTY
13	08	KENT COUNTY
13	09	NORTHUMBERLAND COUNTY
13	10	YORK COUNTY
13	11	CARLETON COUNTY
13	12	VICTORIA COUNTY
13	13	MADAWASKA COUNTY
13	14	RESTIGOUCHE COUNTY
13	15	GLOUCESTER COUNTY
QUEBEC		
24	01	ILES-DE-LA-MADELEINE
24	02	GASPE-EST
24	03	GASPE-OUEST
24	04	BONAVENTURE
24	05	MATAPEDIA
24	06	MATANE
24	07	RIMOUSKI
24	08	RIVIERE-DU-LOUP
24	09	TEMISCOUATA
24	10	KAMOURASKA
24	11	CHARLEVOIX-EST
24	12	CHARLEVOIX-OUEST
24	13	L'ISLET
24	14	MONTMAGNY
24	15	BELLECHASSE
24	16	MONTMORENCY NO. 2
24	17	MONTMORENCY NO. 1
24	20	QUEBEC
24	21	LEVIS
24	22	DORCHESTER
24	23	BEAUCE
24	24	FRONTENAC
24	25	COMPTON
24	26	WOLFE

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
QUEBEC - suite		
24	27	MEGANTIC
24	28	LOTBINIERE
24	29	PORTNEUF
24	32	CHAMPLAIN
24	33	NICOLET
24	34	ARTHABASKA
24	35	RICHMOND
24	36	SHERBROOKE
24	37	STANSTEAD
24	38	BROME
24	39	SHEFFORD
24	40	BAGOT
24	41	DRUMMOND
24	42	YAMASKA
24	43	SAINT-MAURICE
24	47	MASKINONGE
24	49	BERTHIER
24	50	RICHELIEU
24	51	SAINT-HYACINTHE
24	52	ROUVILLE
24	53	IBERVILLE
24	54	MISSISQUOI
24	55	SAINT-JEAN
24	56	CHAMBLY
24	57	VERCHERES
24	58	JOLIETTE
24	61	MONTCALM
24	62	L'ASSOMPTION
24	63	TERREBONNE
24	64	ILE-JESUS
24	65	ILE-DE-MONTREAL
24	66	LAPRAIRIE
24	67	NAPIERVILLE
24	68	HUNTINGDON
24	69	CHATEAUGUAY
24	70	BEAUHARNOIS
24	71	SOULANGES
24	72	VAUDREUIL
24	73	DEUX-MONTAGNES
24	74	ARGENTEUIL
24	75	PAPINEAU
24	76	LABELLE
24	78	GATINEAU

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
QUEBEC - fin		
24	79	HULL
24	80	PONTIAC
24	83	TEMISCAMINGUE
24	84	ABITIBI
24	90	LAC-SAINT-JEAN-OUEST
24	93	LAC-SAINT-JEAN-EST
24	94	CHICOUTIMI
24	97	SAGUENAY
24	98	TERRITOIRE-DU-NOUVEAU-QUEBEC
ONTARIO		
35	01	GLENGARRY COUNTY
35	02	PRESCOTT COUNTY
35	03	RUSSELL COUNTY
35	04	STORMONT COUNTY
35	05	DUNDAS COUNTY
35	06	OTTAWA-CARLETON REGIONAL MUNICIPALITY
35	07	GRENVILLE COUNTY
35	08	LEEDS COUNTY
35	09	LANARK COUNTY
35	10	FRONTENAC COUNTY
35	11	LENNOX AND ADDINGTON COUNTY
35	12	HASTINGS COUNTY
35	13	PRINCE EDWARD COUNTY
35	14	NORTHUMBERLAND COUNTY
35	15	PETERBOROUGH COUNTY
35	16	VICTORIA COUNTY
35	18	DURHAM REGIONAL MUNICIPALITY
35	19	YORK REGIONAL MUNICIPALITY
35	20	TORONTO METROPOLITAN MUNICIPALITY
35	21	PEEL REGIONAL MUNICIPALITY
35	22	DUFFERIN COUNTY
35	23	WELLINGTON COUNTY
35	24	HALTON REGIONAL MUNICIPALITY
35	25	HAMILTON-WENTWORTH REGIONAL MUNICIPALITY
35	26	NIAGARA REGIONAL MUNICIPALITY
35	28	HALDIMAND-NORFOLK REGIONAL MUNICIPALITY
35	29	BRANT COUNTY
35	30	WATERLOO REGIONAL MUNICIPALITY
35	31	PERTH COUNTY
35	32	OXFORD COUNTY

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
ONTARIO - fin		
35	34	ELGIN COUNTY
35	36	KENT COUNTY
35	37	ESSEX COUNTY
35	38	LAMBTON COUNTY
35	39	MIDDLESEX COUNTY
35	40	HURON COUNTY
35	41	BRUCE COUNTY
35	42	GREY COUNTY
35	43	SIMCOE COUNTY
35	44	MUSKOKA DISTRICT MUNICIPALITY
35	46	HALIBURTON COUNTY
35	47	RENFREW COUNTY
35	48	NIPISSING DISTRICT
35	49	PARRY SOUND DISTRICT
35	51	MANITOULIN DISTRICT
35	52	SUDBURY DISTRICT
35	53	SUDBURY REGIONAL MUNICIPALITY
35	54	TIMISKAMING DISTRICT
35	56	COCHRANE DISTRICT
35	57	ALGOMA DISTRICT
35	58	THUNDER BAY DISTRICT
35	59	RAINY RIVER DISTRICT
35	60	KENORA DISTRICT
MANITOBA		
46	01	DIVISION NO. 1
46	02	DIVISION NO. 2
46	03	DIVISION NO. 3
46	04	DIVISION NO. 4
46	05	DIVISION NO. 5
46	06	DIVISION NO. 6
46	07	DIVISION NO. 7
46	08	DIVISION NO. 8
46	09	DIVISION NO. 9
46	10	DIVISION NO. 10
46	11	DIVISION NO. 11
46	12	DIVISION NO. 12
46	13	DIVISION NO. 13
46	14	DIVISION NO. 14
46	15	DIVISION NO. 15
46	16	DIVISION NO. 16

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
MANITOBA - fin		
46	17	DIVISION NO. 17
46	18	DIVISION NO. 18
46	19	DIVISION NO. 19
46	20	DIVISION NO. 20
46	21	DIVISION NO. 21
46	22	DIVISION NO. 22
46	23	DIVISION NO. 23
SASKATCHEWAN		
47	01	DIVISION NO. 1
47	02	DIVISION NO. 2
47	03	DIVISION NO. 3
47	04	DIVISION NO. 4
47	05	DIVISION NO. 5
47	06	DIVISION NO. 6
47	07	DIVISION NO. 7
47	08	DIVISION NO. 8
47	09	DIVISION NO. 9
47	10	DIVISION NO. 10
47	11	DIVISION NO. 11
47	12	DIVISION NO. 12
47	13	DIVISION NO. 13
47	14	DIVISION NO. 14
47	15	DIVISION NO. 15
47	16	DIVISION NO. 16
47	17	DIVISION NO. 17
47	18	DIVISION NO. 18
ALBERTA		
48	01	DIVISION NO. 1
48	02	DIVISION NO. 2
48	03	DIVISION NO. 3
48	04	DIVISION NO. 4
48	05	DIVISION NO. 5
48	06	DIVISION NO. 6
48	07	DIVISION NO. 7
48	08	DIVISION NO. 8
48	09	DIVISION NO. 9
48	10	DIVISION NO. 10

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
ALBERTA - fin		
48	11	DIVISION NO. 11
48	12	DIVISION NO. 12
48	13	DIVISION NO. 13
48	14	DIVISION NO. 14
48	15	DIVISION NO. 15
COLOMBIE-BRITANNIQUE		
59	01	EAST KOOTENAY REGIONAL DISTRICT
59	03	CENTRAL KOOTENAY REGIONAL DISTRICT
59	05	KOOTENAY BOUNDARY REGIONAL DISTRICT
59	07	OKANAGAN-SIMILKAMEEN REGIONAL DISTRICT
59	09	FRASER-CHEAM REGIONAL DISTRICT
59	11	CENTRAL FRASER VALLEY REGIONAL DISTRICT
59	13	DEWDNEY-ALOUETTE REGIONAL DISTRICT
59	15	GREATER VANCOUVER REGIONAL DISTRICT
59	17	CAPITAL REGIONAL DISTRICT
59	19	COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT
59	21	NANAIMO REGIONAL DISTRICT
59	23	ALBERNI-CLAYOQUOT REGIONAL DISTRICT
59	25	COMOX-STRATHCONA REGIONAL DISTRICT
59	27	POWELL RIVER REGIONAL DISTRICT
59	29	SUNSHINE COAST REGIONAL DISTRICT
59	31	SQUAMISH-LILLOOET REGIONAL DISTRICT
59	33	THOMPSON-NICOLA REGIONAL DISTRICT
59	35	CENTRAL OKANAGAN REGIONAL DISTRICT
59	37	NORTH OKANAGAN REGIONAL DISTRICT
59	39	COLUMBIA-SHUSWAP REGIONAL DISTRICT
59	41	CARIBOO REGIONAL DISTRICT
59	43	MOUNT WADDINGTON REGIONAL DISTRICT
59	45	CENTRAL COAST REGIONAL DISTRICT
59	47	SKEENA-QUEEN CHARLOTTE REGIONAL DISTRICT
59	49	KITIMAT-STIKINE REGIONAL DISTRICT
59	51	BULKLEY-NECHAKO REGIONAL DISTRICT
59	53	FRASER-FORT GEORGE REGIONAL DISTRICT
59	55	PEACE RIVER-LIARD REGIONAL DISTRICT
59	57	STIKINE REGION

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
YUKON		
60	01	YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST		
61	04	BAFFIN REGION
61	05	KEEWATIN REGION
61	06	FORT SMITH REGION
61	07	INUVIK REGION
61	08	CENTRAL ARCTIC REGION

Zone: 3

Position: 5-7

Subdivision de recensement (SDR)

Cette zone représente le code de la Classification géographique type pour chaque SDR.

Subdivision de recensement est le terme générique qui désigne les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également des unités géostatistiques créées comme équivalents des municipalités et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Remarques: Le recensement de 1981 a été fait en fonction des limites des municipalités au 1^{er} janvier 1981.

À noter que les parties de Flin Flon qui se trouvent au Manitoba et en Saskatchewan, et celles de Lloydminster qui se trouvent en Saskatchewan et en Alberta sont considérées comme des subdivisions de recensement distinctes.

Pour la première fois, en 1981, chaque réserve indienne et chaque territoire non organisé figure séparément dans les tableaux de données présentées par subdivision de recensement.

Deux bulletins expliquent sommairement les changements apportés aux SDR:

- (1) Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (n^o 12-201 au catalogue, publication annuelle)
- (2) Classification géographique type, 1981. Vol. I (n^o 12-567 au catalogue, publication hors série).

On pourra trouver une liste détaillée des subdivisions de recensement dans les Listes de référence des secteurs de dénombrement (n^{os} 99-909 à 99-912 au catalogue) ou dans la Classification géographique type, 1981. Vol. II (n^o 12-568 au catalogue, publication hors série).

Zone: 4

Position: 8

Groupe de taille de la population des SDR

Cette zone représente un code indicateur de taille de la population d'une région. On l'utilise pour classier toutes les subdivisions de recensement en groupes prédéterminés de population, comme suit:

<u>Population</u>	<u>Code de taille</u>
0 - 999	8
1,000 - 2,499	7
2,500 - 4,999	6
5,000 - 9,999	5
10,000 - 29,999	4
30,000 - 99,999	3
100,000 - 499,999	2
500,000 et plus	1

Zone: 5

Position: 9-10

Code de la catégorie de subdivision de recensement

Cette zone classe toutes les subdivisions de recensement conformément aux appellations officielles adoptées par les autorités fédérales et provinciales.

La catégorie et le nom des subdivisions de recensement dépendent de la définition attribuée par les autorités provinciales et par conséquent, plusieurs peuvent différer d'une région à l'autre.

Pour le recensement de 1976, l'attribution des codes s'est fait en deux groupes. Le premier groupe contenait 22 appellations considérées comme ayant une administration locale et pouvant être identifiées par le terme général de municipalité; on y retrouvait entre autres les cités, villes et villages constitués, les boroughs, les hameaux et toutes les catégories de municipalités.

Le second groupe comprenait neuf appellations s'appliquant à des territoires administrés par des organismes provinciaux ou fédéraux, entre autres les subdivisions de district régional, les parcs nationaux, les territoires non organisés, les réserves et établissements indiens.

Pour le recensement de 1981, la structure du code de la catégorie de subdivision de recensement n'a pas été intégralement retenue. La distinction entre les entités ayant une administration locale et celles qui sont administrées par des organismes provinciaux ou fédéraux n'est plus une contrainte à respecter dans l'attribution des codes. Les codes de 1976 pour désigner une catégorie particulière ont été retenus pour le recensement de 1981 si aucun changement majeur n'affecte cette catégorie.

Un changement majeur pour le recensement de 1981 est l'unilinguisme des catégories de subdivisions de recensement, selon la province d'origine. Seules sont bilingues les catégories qui sont de création fédérale ou celles retrouvées dans toutes les provinces.

La liste suivante donne les catégories de subdivisions de recensement, les provinces ou territoires de localisation et les codes de 1976 et 1981. Les changements sont identifiés par les renvois.

LISTE DES CATÉGORIES DE SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

Code de 1976	Appellation	Code de 1981	Abréviation	Localisation (province)
01	City - Cité	01	C	T.-N.,I.-P.-E.,N.-E.,N.B., QUE.,ONT.,MAN.,SASK., ALB.,C.-B.,YUK.,T. N.-O.
02	Town (1)	02	T	T.-N.,I.-P.-E.,N.-E.,N.B., ONT.,MAN.,SASK.,ALB., C.-B.,YUK.,T. N.-O.
03	Village	03	VL	I.-P.-E.,N.B.,QUE.,ONT., MAN.,SASK.,ALB.,C.-B., T. N.-O.
04	Summer Village	04	SV	ALB.(2)
05	Borough	05	BOR	ONT.
06	Hamlet	06	HAM	T. N.-O.
07	Ville (3)	07	V	QUE.
	Paroisse (Municipalité de) (4)	08	P	QUE.
	Sans désignation (Municipalité) (5)	09	SD	QUE.
	Cantons unis (Municipalité de) (6)	10	CU	QUE.
11	Municipalité (7)		MUN	QUE.
12	County (Municipality)	12	CM	ALB.
13	Subdivision of County Municipality	13	SCM	N.-E.
14	District (Municipality)	14	DM	C.-B.
15	Rural Municipality	15	RM	MAN.,SASK.
16	Township	16	TP(8)	ONT.
	Canton (Municipalité de) (9)	17	CT	QUE.
	Resort Village (10)	20	RV	SASK.
	Municipal Corporation (11)	21	MC	SASK.
31	Municipal District	31	MD	N.-E.,ALB.
32	Rural District (12)		RD	T.-N.
33	Improvement District	33	ID	ONT.,ALB.
34(13)	Improvement District		ID	ALB.
35	Local Improvement District	35	LID	YUK.(14)
36	Local Government District	36	LGD	MAN.
39	Subdivision of Regional District	39	SRD	C.-B.
51	Community (15)	51	COM	T.-N.
52	Special Area	52	SA(16)	ALB.
53(17)	Saskatchewan Hospital Area			SASK.
	Uranium City and District			SASK.
	University Endowment Area			C.-B.
61(18)	National Park			SASK.,ALB.
62	Parish	62	PAR	N.B.(19)
63	Township and Royalty	63	LOT(20)	I.-P.-E.
81	Unorganized - Non organisé	81	UNO(21)	QUE.,ONT.,MAN.,SASK., YUK.,T. N.-O.
82	Subdivision of Unorganized	82	SUN(22)	T.-N.
91	Indian Reserve - Réserve indienne	91	R(23)	I.-P.-E.,N.-E.,N.B.,QUE., ONT.,MAN.,SASK.,ALB., C.-B.
92	Indian Settlement - Établissement indien	92	S-E(24)	QUE.,ONT.,MAN.
93	Non Reserve (25)			QUE.,ONT.
	Settlement (26)	93	SET	T. N.-O.

- (1) Au recensement de 1976, l'appellation était Town - Ville, pour toutes les provinces; au recensement du 1981, l'appellation "Town" est pour toutes les provinces sauf le Québec.
- (2) "Summer Village" n'existe plus en Saskatchewan.
- (3) L'appellation Ville a été ajoutée pour la province de Québec.
- (4),(5),(6),(7),(9) L'appellation Municipalité (terme générique) utilisée pour 1976 a été remplacée par quatre catégories de municipalités: Canton, Cantons unis, Paroisse et Sans désignation.
- (8) L'abréviation pour Township (TP) remplace l'abréviation TM.
- (10) "Resort Village" est une addition en 1981.
- (11) "Municipal Corporation" est une addition en 1981.
- (12) L'appellation "Rural District" a été changée à "Town" en 1981.
- (13) Les codes 33 et 34 ont été combinés pour le recensement de 1981.
- (14) Le genre "Local Improvement District" existe seulement au Yukon; les "LID" de 1976 pour Terre-Neuve sont devenus des "Town" alors que ceux de la Saskatchewan sont devenus des "Rural Municipality".
- (15) "Local Government Community" est devenu "Community".
- (16) L'abréviation "SA" est ajoutée en 1981.
- (17) Le code de catégorie de SDR 53 n'existe plus en 1981.
- (18) L'appellation "National Park" n'existe plus en 1981; "Prince Albert National Park" (Saskatchewan) devient Unorganized - Non organisé et les "National Parks" d'Alberta deviennent "Improvement District".
- (19) "Parish" n'existe plus au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard en 1981.
- (20) L'abréviation "LOT" est adoptée en 1981.
- (21) Le territoire non organisé adopte l'abréviation "UNO".
- (22) Le territoire non organisé de Terre-Neuve adopte l'abréviation "SUN".
- (23) L'abréviation R est retenue pour l'appellation Réserve indienne.
- (24) L'abréviation S-E est retenue pour l'appellation Établissement indien.
- (25) L'appellation "Non Reserve" n'existe plus en 1981.
- (26) Le code 93 est utilisé pour la nouvelle appellation "Settlement".

Zone: 6

Position: 11-13

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Cette zone représente une unité géostatistique créée par Statistique Canada.

Une subdivision de recensement unifiée est une unité géostatistique qui regroupe plusieurs subdivisions de recensement adjacentes.

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées, il faut appliquer les deux règles suivantes:

- (1) toutes les subdivisions de recensement de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement;
- (2) si une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU.

Ceux qui désirent utiliser cette zone devront consulter les Listes de référence des secteurs de dénombrement (n^{os} 99-909 à 99-912 au catalogue).

Zone: 7

Position: 14-16

Région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR)

Cette zone représente des unités géostatistiques créées par Statistique Canada.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant 100,000 habitants ou plus. Les RMR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une RMR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une RMR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie. Il est également possible que des régions métropolitaines de recensement ne concordent pas avec les régions métropolitaines désignées par les autorités locales à des fins de planification ou autres.

Remarques: Les RMR sont les mêmes qu'en 1976, abstraction faite des petites modifications apportées pour respecter les nouvelles limites des municipalités. A la suite de l'accroissement récent de son noyau urbanisé, Trois-Rivières, au Québec, est devenue la vingt-quatrième RMR.

Agglomération de recensement (AR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant entre 10,000 et 99,999 habitants. Les AR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une AR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une AR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie.

Remarques: Les agglomérations de recensement sont maintenant délimitées selon les mêmes critères qui sont utilisés pour les régions métropolitaines de recensement (RMR). La seule chose qui différencie une AR d'une RMR est la taille du noyau urbanisé (les RMR comptent 100,000 habitants et plus). L'application de ces critères a entraîné l'inclusion de 24 AR au programme courant. Par ailleurs, il a fallu en supprimer 23 par suite de la décision de porter de 2,000 à 10,000 le chiffre de population minimum des noyaux urbanisés. Une AR, celle de Trois-Rivières au Québec, a été intégrée au programme des RMR en raison du récent accroissement de son noyau urbanisé. Le nombre total d'AR demeure donc 88.

Nota: Si la position est zéro, le SD ne fait pas partie d'une RMR ou d'une AR.

Voir la liste des régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement aux pages suivantes.

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et
AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

CODE CGT	NOM
-------------	-----

REGION METROPOLITAINE DE RECENSEMENT

001	ST.JOHN'S
205	HALIFAX
310	SAINT JOHN
408	CHICOUTIMI - JONQUIÈRE
421	QUEBEC
442	TROIS-RIVIERES
462	MONTREAL
505	OTTAWA - HULL
532	OSHAWA
535	TORONTO
537	HAMILTON
539	ST. CATHARINES - NIAGARA
541	KITCHENER
555	LONDON
559	WINDSOR
580	SUDBURY
595	THUNDER BAY
602	WINNIPEG
705	REGINA
725	SASKATOON
825	CALGARY
835	EDMONTON
933	VANCOUVER
935	VICTORIA

AGGLOMERATION DE RECENSEMENT

005	CARBONAR
010	GRAND FALLS
015	CORNER BROOK
025	LABRADOR CITY
105	CHARLOTTETOWN
110	SUMMERSIDE
210	KENTVILLE
215	TRURO
220	NEW GLASGOW
225	SYDNEY
230	SYDNEY MINES
305	MONCTON
315	OROMOCTO
320	FREDERICTON
328	BATHURST

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et
AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

CODE CGT	NOM
AGGLOMERATION DE RECENSEMENT - suite	
330	CAMPBELLTON
335	EDMUNDSTON
404	RIMOUSKI
405	RIVIERE-DU-LOUP
406	BAIE-COMEAU
411	DOLBEAU
412	SEPT-ILES
428	SAINT-GEORGES
430	THETFORD MINES
433	SHERBROOKE
435	MAGOG
438	ASBESTOS
440	VICTORIAVILLE
444	SHAWINIGAN
446	LA TUQUE
447	DRUMMONDVILLE
450	GRANBY
452	SAINT-HYACINTHE
454	SOREL
456	JOLIETTE
459	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
465	SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
468	LACHUTE
475	SAINT-JEROME
480	VAL-D'OR
485	ROUYN
501	CORNWALL
502	HAWKESBURY
508	SMITHS FALLS
512	BROCKVILLE
515	PEMBROKE
517	PETAWAWA
521	KINGSTON
522	BELLEVILLE
524	TRENTON
527	COBOURG
529	PETERBOROUGH
530	LINDSAY
543	BRANTFORD
550	GUELPH
552	FERGUS
553	STRATFORD
556	CHATHAM
557	LEAMINGTON

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et
AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

CODE CGT	NOM
AGGLOMERATION DE RECENSEMENT - fin	
562	SARNIA
566	OWEN SOUND
568	BARRIE
569	ORILLIA
571	MIDLAND
575	NORTH BAY
584	HAILEYBURY
590	SAULT STE. MARIE
598	KENORA
607	PORTAGE LA PRAIRIE
625	FLIN FLON
640	THOMPSON
715	MOOSE JAW
720	SWIFT CURRENT
735	NORTH BATTLEFORD
745	PRINCE ALBERT
805	MEDICINE HAT
910	TRAIL
915	KELOWNA
918	VERNON
925	KAMLOOPS
930	CHILLIWACK
938	NANAIMO
940	PORT ALBERNI
943	COURTENAY
945	POWELL RIVER
955	PRINCE RUPERT
965	TERRACE
970	PRINCE GEORGE

Zone: 8

Position: 17

Sélecteur de RMR/AR

Cette zone indique si un secteur de dénombrement fait partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement:

<u>Code</u>	<u>Description</u>
1	RMR
2	AR
0	autre qu'une RMR/AR

Zone: 9

Position: 18-49

Cette zone représente le nom de la région géographique.

Zone: 10

Position: 50

Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation

Réserves indiennes KAHNAWAKE 14, WEBIQUI, WUNNUMIN 2, KINGFISHER 1, PEIGAN 147, COWICHAN 1, THEIK 2, COWICHAN 9

Pour les régions géographiques énumérées ci-dessus, les données présentées résultent en grande partie d'imputations. Ces régions ont donc été supprimées. Cependant, les données sont comprises dans les totaux et totaux partiels apparaissant au niveau des regroupements géographiques. Afin de mesurer l'impact sur la qualité des données de ces régions, l'utilisateur est prié de consulter les publications Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

Dans cette zone:

1 = comprend une (des) réserve(s) indienne(s) ou partie(s) de réserve(s) indienne(s) identifiée(s) comme région(s) à fort taux d'imputation.

Espace = ne comprend pas de réserves indiennes ou parties de réserves indiennes identifiées comme régions à fort taux d'imputation.

Le tableau à la page suivante montre l'ensemble des régions géographiques en question.

1981 Census - Indian Reserves - High Imputation Areas

Recensement de 1981 - Réserves indiennes - Régions à fort taux d'imputation

Census subdivision(s) (CSD)	Census division(s) (CD)	Census division(s) (CD) code	Census subdivision(s) (CSD) code	Enumeration area(s) (EA)	Federal electoral district (FED)	Region, province and federal electoral district (FED) code	Census tract(s) (CT)/provincial census tract(s) (PCT) name	Census metropolitan area(s) (CMA)/ census agglomeration(s) (CA)
Subdivision(s) de recensement (SDR)	Division(s) de recensement (DR)	Code de division(s) de recensement (DR)	Code de subdivision(s) de recensement (SDR)	Secteur(s) de dénombrement (SD)	Circonscription électorale fédérale (CEF)	Code de région, province et circonscription électorale fédérale (CEF)	Nom de secteur(s) de recensement(SR)/ secteur(s) de recensement provincial (SRP)	Région(s) métropolitaine(s) de recensement (RMR)/ agglomération(s) de recensement(AR)
Katinawake 14*	Laprairie	2466	2466820*	110-120*	Châteauguay	24013	CT 832*	Montréal
Webiqui*	Kenora District	3560	3560079*	411*	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429*	...
Wunnumi 2*	Kenora District	3560	3560072*	412*	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429*	...
Kinfisher 1*	Kenora District	3560	3560098*	420*	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429*	...
Pelujan 147*	Division No. 3	4803	4803801*	363,364*	Lethbridge- Foothills	48014	PCT 7011*	...
Cowichan 1*	Cowichan Valley Regional District	5919	5919807*	219,223,224,226*	Cowichan-Malahat- The Islands (Les Îles)	59005	PCT 8249*	...
Theik 2*	Cowichan Valley Regional District	5919	5919818*	221*	Cowichan-Malahat- The Islands (Les Îles)	59005	PCT 8249*	...
Cowichan 9*	Cowichan Valley Regional District	5919	5919806*	222*	Cowichan-Malahat- The Islands (Les Îles)	59005	PCT 8249*	...

... Not applicable. - N'ayant pas lieu de figurer.

* Indicates area suppression due to high non-response. - Indique les régions supprimées en raison du taux élevé de non-réponse.

Zone: 11

Position: 51-52

Genre d'enregistrement

<u>Genre d'enregistrement</u>	<u>Code</u>
Canada	01
Provinces	02
Le reste- Total résiduel par province pour les subdivisions de recensement de moins de 5,000 habitants	03
Le reste- Excluant les régions métropolitaines de recensement (total résiduel par province des subdivisions de recensement à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement)	03
Le reste- Excluant les régions métropolitaines de recensement (total résiduel par province des secteurs de recensement et des secteurs de recensement provinciaux à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement)	03
Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement	10
Totaux partiels des secteurs de recensement provinciaux	12
Secteurs de recensement (régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement)	13
Secteurs de recensement provinciaux	15
Divisions de recensement	16
Subdivisions de recensement	17
Circonscriptions électorales fédérales	18
Secteurs de dénombrement	19

SECTION C

PRÉSENTATION DES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

Voici comment se présenteront les fichiers des bandes sommaires et les microfiches pour le recensement de 1981:

Série de subdivisions de recensement (SDR)

- Les tableaux renferment des données pour les subdivisions de recensement, les divisions de recensement (DR), les provinces et le Canada.
- Au début de chaque bande sommaire et microfiche se trouveront tous les enregistrements de totaux, c'est-à-dire ceux pour le Canada, les provinces et les divisions de recensement.

Les renseignements seront donnés dans l'ordre suivant:

Niveau géographique

Canada

Provinces

Divisions de recensement

Subdivisions de recensement

Bandes sommaires

Séquence numérique (d'est en ouest)

Séquence numérique pour chaque province

Séquence numérique pour chaque division de recensement et province

Niveau géographique

Canada

Provinces

Divisions de recensement

Subdivisions de recensement

Microfiches

Séquence numérique (d'est en ouest)

Séquence alphabétique pour chaque province

Séquence alphabétique pour chaque province

Chaque enregistrement de données au niveau des SDR renfermera les indications géographiques suivantes:

Code de la région et de la province

Division de recensement (DR) - Classification géographique type (CGT)

Subdivision de recensement (SDR) - Classification géographique type (CGT)

Groupe de taille de la population de la SDR

Code de la catégorie de SDR

Code de la subdivision de recensement unifiée (SRU) - Classification géographique type (CGT)

Code de la région métropolitaine de recensement (RMR)/agglomération de recensement (AR) - Classification géographique type (CGT)

Sélecteur de RMR/AR

Nom de la SDR

Réserve indienne - Région à fort taux d'imputation

Genre d'enregistrement

SECTION D

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CONFIDENTIALITÉ ET ARRONDISSEMENT ALÉATOIRE

La Loi sur la statistique stipule qu'aucun employé de Statistique Canada "... ne doit révéler ni sciemment faire révéler, par quelque moyen, des renseignements obtenus en vertu de la présente loi de manière qu'il soit possible, grâce à de telles révélations, de rattacher à un particulier, à une entreprise ou à une organisation identifiables les détails obtenus dans un relevé qui les concerne exclusivement." (article 16(1)b) de la Loi sur la statistique de 1970-1971). À cause de l'amélioration constante des systèmes de stockage des données et de la mise au point de programmes d'extraction généraux et souples, de même que de l'ampleur du programme de totalisation et de publication des données du recensement de 1981, il est difficile d'utiliser des méthodes manuelles de façon à assurer le respect des dispositions de la Loi sur la statistique. Aussi, une technique connue sous le nom d'"arrondissement aléatoire" est appliquée, à la dernière étape de la totalisation, à tous les chiffres du recensement de 1981 (bandes sommaires et microfiches y compris). Grâce à cette méthode, tous les chiffres sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5".

Bien que les tableaux dont les chiffres ont été arrondis aléatoirement ne paraissent pas différents de ceux auxquels on a appliqué une méthode traditionnelle d'arrondissement, il reste que la technique utilisée n'est pas la même. Dans l'arrondissement aléatoire, c'est au hasard qu'on détermine si le dernier chiffre d'un nombre doit être arrondi vers le haut ou vers le bas (à 0 ou à 5), et non en fonction de règles basées sur la valeur même du nombre. Évidemment, cette façon de procéder introduit une imprécision du dernier chiffre du nombre, qui est suffisante pour assurer une protection efficace contre la divulgation directe, négative ou par recoupements, sans ajouter d'erreur significative aux données du recensement. Cependant, comme les totaux sont arrondis séparément, ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis dans les distributions. Il faut également s'attendre que les totaux et les autres chiffres correspondants dans divers bulletins du recensement présentent quelques légères différences. De plus, la somme des pourcentages calculés à partir de chiffres arrondis ne correspond pas forcément au total des éléments. De même, tout total ou valeur de classe figurant dans un tableau qui constitue une agrégation d'autres tableaux peut être différent de la somme des valeurs arrondies correspondantes de ces autres tableaux puisqu'elles ont toutes été arrondies de façon indépendante.

Certains utilisateurs s'inquiètent de ce qu'un biais important peut être introduit dans les petits chiffres de classes à la suite de l'arrondissement aléatoire, et que ce biais peut même être amplifié au moment de l'agrégation de ces chiffres. Un tel biais représente cependant une garantie contre la divulgation et il est certain que les diverses classes dans lesquelles on retrouve ces petits chiffres peuvent alors être moins précises. Toutefois, comme l'arrondissement est de nature aléatoire, les erreurs dues à l'arrondissement tendent à s'annuler lorsque les catégories de données sont agrégées à nouveau par l'utilisateur. On peut donc utiliser en toute confiance les agrégations obtenues.

Outre l'arrondissement aléatoire, pour éviter de présenter des renseignements inutiles et possiblement erronés et pour éliminer absolument toute divulgation, on a adopté, dans le cas de très petites régions particulières, une procédure comme sous le nom de "suppression des régions". Il s'agit essentiellement de supprimer complètement d'un tableau les régions géographiques elles-mêmes (et toutes les données) lorsqu'elles comptent moins de 50 habitants pour les secteurs d'autodénombrement ou moins de 25 habitants pour les secteurs de recensement par interview. Toutefois, les données supprimées sont incluses dans les totaux et totaux partiels à un niveau agrégé supérieur. Cette procédure s'applique seulement au fichier des données-échantillon, c'est-à-dire bulletin de la Série des profils B et au programme des bandes sommaires et des microfiches. On l'applique également aux répartitions de revenus du programme des bandes sommaires et des microfiches lorsque les régions renferment moins de 250 habitants.

Le secteur de recensement (SR) ou la subdivision de recensement (SDR) supprimés en raison de cette règle sont indiqués à l'annexe de chaque bulletin de la Série des profils B des SR (nos 95-946 à 95-981 au catalogue) et dans les bulletins de la Série des profils B des SDR (nos E-571 à E-582). Les principaux chiffres de population, les superficies et les autres données recueillies sur une base de 100% pour ces entités manquantes ou supprimées sont présentés dans les bulletins correspondants de la Série des profils A (nos 95-905 à 95-940 au catalogue et E-559 à E-570) ou sur les bandes et microfiches. (Voir Produits et services du recensement du Canada de 1981).

En outre, pour certains sujets spécialisés (revenu, activité économique et profession) traités dans les bulletins de la Série nationale et de la Série provinciale, les utilisateurs noteront que les répartitions touchant moins de 250 personnes ou unités ne sont pas présentées. Dans un tel cas, la région complète n'a pas été éliminée, et comme pour la suppression de régions, les données manquantes figurent à un niveau agrégé supérieur.

Il est possible que d'autres variations minimales existent ailleurs auquel cas le Guide sommaire - Population-échantillon (no 99-903 au catalogue) en donnera des renseignements plus détaillés.

Compte numérique des enregistrements géographiques des tableaux 2A (sans suppression) comparés aux tableaux 2B (avec suppression) pour la série des bandes sommaires/microfiches, recensement de 1981

Série des bandes sommaires/ microfiches	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2A - données à 100 % - aucune suppression	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % (excluant le revenu)** suppression basée sur moins de 25/50 personnes	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % - suppression des distributions du revenu basée sur moins de 250 personnes
--	--	---	--

**SECTEURS DE
DÉNOMBREMENT(SD)**

Canada	1	1	...
Provinces	12	12	...
Circonscriptions électorales fédérales (représentation de 1976)	282	282	...
Secteurs de dénombrement	41,197	38,233	...
Total	<u>41,492</u>	<u>38,528</u>	<u>...</u>

**SUBDIVISIONS DE
RECENSEMENT(SDR)**

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
Divisions de recensement	266	266	266
Subdivisions de recensement	5,710	5,372	4,564
Total	<u>5,989</u>	<u>5,651</u>	<u>4,843</u>

** Dans la série des secteurs de dénombrement (SD), la règle du 25/50 personnes domine sur celle du 250 personnes pour la suppression des tableaux sans distribution du revenu.

* Les données sont montrées séparément pour Ottawa-Hull, Ontario (partie) et Québec (partie).

... Sans objet.

Compte numérique des enregistrements géographiques des tableaux 2A (sans suppression) comparés aux tableaux 2B (avec suppression) pour la série des bandes sommaires/microfiches, recensement de 1981

Série des bandes sommaires/ microfiches	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2A - données à 100 % - aucune suppression	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % (excluant le revenu)** suppression basée sur moins de 25/50 personnes	Nombre d'enregistrements géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % - suppression des distributions du revenu basée sur moins de 250 personnes
--	--	---	--

SECTEURS DE RECENSEMENT
(SR)/SECTEURS DE RECENSE-
MENT PROVINCIAUX (SRP)

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
* Régions métropolitaines de recensement/Agglomérations de recensement	37	37	37
Totaux partiels-secteurs de recensement provinciaux	12	12	12
Secteurs de recensement	3,302	3,277	3,253
Secteurs de recensement provinciaux	<u>1,786</u>	<u>1,782</u>	<u>1,782</u>
Total	5,150	5,121	5,097

SUBDIVISIONS DE
RECENSEMENT
(COMPOSANTES)
POUR LES RMR

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
* Régions métropolitaines de recensement	25	25	25
Subdivisions de recensement	365	351	338
Taux résiduels par province	12	12	12
Total	<u>415</u>	<u>401</u>	<u>388</u>

SECTEURS DE RECENSE-
MENT POUR LES RMR

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
* Régions métropolitaines de recensement	25	25	25
Secteurs de recensement	3,032	3,008	2,988
Taux résiduels par province	12	12	12
Total	<u>3,082</u>	<u>3,058</u>	<u>3,038</u>

** Dans la série des secteurs de dénombrement (SD), la règle du 25/50 personnes domine sur celle du 250 personnes pour la suppression des tableaux sans distribution du revenu.

* Les données sont montrées séparément pour Ottawa-Hull, Ontario (partie) et Québec (partie).

... Sans objet.

ÉCHANTILLONNAGE ET PONDÉRATION

Les données du recensement de 1981 ont été recueillies sur une base de 100 % (c'est-à-dire auprès de tous les ménages) ou par un échantillonnage aléatoire des ménages; ces données sont pondérées afin de fournir des estimations sur l'ensemble de la population. Les renseignements figurant dans les présentes microfiches/bandes sommaires ont été recueillis selon la seconde méthode puis pondérés afin de compenser l'effet de l'échantillonnage.

Le système de pondération utilisé au recensement de 1981 (tout comme en 1971 et en 1976) est appelé estimation de l'échantillon en formation. Il s'agit d'une méthode répétée qui vise à fournir, pour certains sous-groupes fondamentaux de la population, des estimations-échantillon qui concordent avec le chiffre total de population. De cette façon, il est possible d'accroître non seulement la cohérence entre les totalisations des données-échantillon et à 100 %, mais aussi d'améliorer la fiabilité des estimations faites à partir de l'échantillon.

Cette méthode permet d'assurer la cohérence entre les estimations-échantillon et les valeurs de population des sous-groupes choisis et de certaines combinaisons de ces sous-groupes. Cependant, même si la méthode tend à accroître la cohérence des données des petits sous-groupes, elle n'en assure pas la cohérence, ni d'ailleurs pour les groupes dont les caractéristiques ne sont pas utilisées comme variables de contrôle. Pour toute région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de population peut différer de celui qui figure dans les bulletins renfermant des données recueillies auprès de toute la population.

À quelques petites exceptions près, les totaux de la population ou de l'univers (personnes, ménages, logements ou familles) pour le Canada, les provinces et les territoires ainsi que les divisions de recensement, tant pour les données-échantillon que celles à 100 %, coïncideront étant donné que ces chiffres ont été utilisés comme point de contrôle dans la méthode de pondération.

QUALITÉ DES DONNÉES

Introduction

Dans tout recensement, les données recueillies peuvent être entachées d'erreurs. Certaines de ces erreurs tendent à s'annuler à mesure que le nombre de cas observés augmente (c'est-à-dire dans le cas des classes plus importantes) puisque les erreurs se font dans les deux sens (erreurs aléatoires). De façon générale, la proportion ou le taux d'erreurs aléatoires nettes (c'est-à-dire qui ne sont pas annulées) augmente au fur et à mesure que la taille de la population ou de la classe diminue. Aussi, faut-il utiliser avec une certaine réserve les petits chiffres obtenus.

Dans d'autres cas, les erreurs ne s'annulent pas parce qu'elles ont tendance à se produire dans un sens plutôt que dans un autre. Il s'agit d'erreurs systématiques. Par exemple, le libellé d'une question peut favoriser les erreurs dans un sens particulier. Ces erreurs entraînent un biais.

Des erreurs d'observation, des erreurs de réponse, des erreurs de traitement et des erreurs d'échantillonnage en plus des erreurs d'arrondissement aléatoire ont pu influencer sur la qualité des données fournies dans le présent fichier.

Erreur d'observation

Il y a erreur d'observation au recensement lorsqu'on oublie complètement une personne ou un ménage ou qu'on le (ou la) compte plus d'une fois. Étant donné qu'on s'attend à ce que le surdénombrement soit assez rare par rapport au sous-dénombrement, de telles erreurs produisent un biais vers le bas dans les statistiques du recensement, de sorte que les estimations publiées du recensement tendent à sous-estimer le chiffre réel de population.

On a entrepris une étude spéciale sur le recensement de 1981 afin d'évaluer le biais entraîné par le sous-dénombrement. Selon les résultats, le taux global du sous-dénombrement serait de 2 % de l'ensemble de la population. L'étude a révélé que le sous-dénombrement est plus élevé dans certains groupes de la population, par exemple chez les jeunes adultes de sexe masculin et les nouveaux immigrants. On avait décelé les mêmes tendances lors du recensement de 1976.

Erreur de réponse

Une erreur de réponse se produit lorsque la réponse enregistrée est incorrecte. De telles erreurs surviennent lorsque le répondant a mal interprété la question ou a coché la mauvaise case par inadvertance ou même volontairement. La formulation des questions ou le mode de présentation du questionnaire ainsi que la formation et l'attitude des agents recenseurs sont des facteurs qui peuvent favoriser ce genre d'erreurs.

Pour obtenir une mesure de la qualité des données, on peut utiliser le "taux de réponse" qui représente alors le nombre de fois qu'une valeur a été attribuée à une caractéristique par le répondant, divisé par le nombre de fois qu'on aurait dû obtenir cette valeur. Ce genre de mesure fournit un indice de la qualité de la réponse qui, à son tour, détermine le degré d'imputation nécessaire pour tenir compte de la non-réponse.

Dans le tableau 1 ci-dessous, on peut voir les taux de réponse pour certaines caractéristiques, qui ont été obtenus au recensement de 1981.

Tableau 1: Taux de réponse de certaines caractéristiques du recensement de 1981

Caractéristiques	Taux (%) de réponse
Activité	94.1
Activité économique	96.6
Âge	98.9
Âge au premier mariage	91.9
Date du dernier travail	96.5
Durée d'occupation	99.3
Enfants mis au monde	95.8
État du logement	98.3
État matrimonial	98.7
Forme juridique	91.2
Fréquentation scolaire	98.2
Heures travaillées pendant la semaine de référence	97.5
Langue maternelle	98.9
Lien avec la Personne 1	99.2
Mobilité	96.2
Mode d'occupation	99.1
Mode d'occupation - Condominium	96.2
Nombre d'années d'études non universitaires	95.9
Nombre d'années d'études universitaires	97.0
Nombre de pièces	98.9
Période de construction	97.6
Plus haut grade, certificat ou diplôme	98.1
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	92.9
Principal combustible utilisé pour chauffer l'eau	97.1
Principal combustible utilisé pour le chauffage	97.0
Profession	95.8
Province, DR, SDR de résidence en 1976	95.2
Salles de bains	99.0
Semaines travaillées	94.7
Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel	92.4
Sexe	99.2
Soutien du ménage	98.5
Statut professionnel	95.4
Système de chauffage principal	97.3
Type de construction	99.6

Erreur de traitement

Des erreurs de traitement peuvent se produire lorsque des réponses en toutes lettres sont codées, lorsque les réponses du questionnaire sont transcrites en langage d'ordinateur et lorsqu'on fait des imputations pour tenir compte soit de la non-réponse soit des rejets au contrôle.

Erreur d'échantillonnage

Les données qui sont basées sur les réponses recueillies auprès d'un échantillon et qui sont ensuite pondérées sont sujettes à une erreur vu que la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon n'est habituellement pas identique à la répartition des caractéristiques au sein de la population à partir de laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur possible introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique au sein de la population. Lorsqu'il y a des cases comportant des chiffres assez grands, l'erreur possible attribuable à l'échantillonnage, en proportion de la valeur de la case, sera relativement petite. Si les valeurs des cases sont petites, cette erreur, en proportion de la valeur de la case, sera toutefois relativement importante.

Le tableau 2 présente une évaluation approximée de l'erreur provenant de l'échantillonnage. Cette évaluation ne devrait servir que de guide.

**Tableau 2: Erreur type approximée provenant de l'échantillonnage
Données-échantillon pour le recensement de 1981**

Valeur des cases	Nombre total de personnes, ménages, logements ou familles dans la région géographique									
	500	1,000	5,000	10,000	20,000	50,000	100,000	250,000	1,000,000	5,000,000 ou plus
50	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
100	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
200	25	25	30	30	30	30	30	30	30	30
500	-	30	40	45	45	45	45	45	45	45
1,000	-	-	60	60	60	65	65	65	65	65
2,000	-	-	70	80	85	90	90	90	90	90
5,000	-	-	-	100	120	135	140	140	140	140
10,000	-	-	-	-	140	180	190	195	200	200
20,000	-	-	-	-	-	220	255	270	280	280
50,000	-	-	-	-	-	-	315	400	435	445
100,000	-	-	-	-	-	-	-	490	600	625
500,000 ou plus	-	-	-	-	-	-	-	-	1,000	1,340

Les utilisateurs qui désirent connaître l'erreur approximée provenant de l'échantillonnage pour une case de données en particulier, d'après l'échantillon de 20 %, n'ont qu'à appliquer la méthode suivante:

- a) Une totalisation dans ce fichier s'appliquera de façon typique à un univers de personnes, de ménages, de logements ou de familles. Il est d'abord nécessaire d'établir le chiffre total pour le niveau géographique en question: secteur de recensement, subdivision de recensement, division de recensement, province, etc., auquel s'applique la case.
- b) On choisit la colonne du tableau 2 dont la valeur se rapproche le plus du chiffre total de l'univers de la région en cause.

- c) On choisit la ligne à l'intérieur de la colonne du tableau 2 dont la valeur se rapproche le plus de la case dans la totalisation. La valeur de la colonne sur cette ligne représentera pour la case en question l'erreur type approximée provenant de l'échantillonnage.

Les répercussions du plan de sondage et de la procédure de pondération utilisées au recensement de 1981 varieront, cependant, d'une caractéristique à une autre. Les valeurs de l'erreur type dans le tableau ci-dessus pourront toutefois surestimer ou sous-estimer l'erreur provenant de l'échantillonnage. L'échantillon prélevé au recensement est constitué de ménages plutôt que de personnes. Lorsque l'on évalue l'erreur possible provenant de l'échantillonnage, dans le cas des caractéristiques des personnes, il faut savoir si les réponses de toutes les personnes constituant chaque ménage seront semblables. Si elles ne le sont pas (non corrélées), l'erreur d'échantillonnage tendra alors à être plus petite. Si elles le sont (corrélées), par exemple, pour la migration, l'erreur d'échantillonnage tendra alors à être plus élevée.

Dans le cas des ménages, des familles, des logements et des caractéristiques non corrélées des personnes, l'utilisateur, lorsqu'il utilise ces valeurs de l'erreur type, peut être raisonnablement certain que la valeur réelle de la population recensée (si l'on ne tient compte d'aucune forme d'erreur autre que l'échantillonnage) s'établira à plus ou moins deux fois l'erreur type (par ex., pour une case dont la valeur est 1,000 et dont la région géographique compte 50,000 habitants, l'écart sera de 1,000 + ou - 2×65 ou 1,000 + ou - 130). Dans le cas des caractéristiques corrélées des personnes, l'utilisateur peut être raisonnablement certain que, de la même façon, la valeur réelle s'établira à plus ou moins trois fois l'erreur type (par ex., pour une case de 5,000 et dont la région géographique compte 100,000 habitants, l'écart sera de 5,000 + ou - 3×140 ou 5,000 + ou - 420).

Pour obtenir les facteurs qui peuvent servir à rectifier les valeurs de l'erreur type de chaque variable, on peut s'adresser au centre de référence de Statistique Canada le plus proche.

Ces facteurs de rectification ainsi que des renseignements additionnels sur la méthodologie du recensement (plus particulièrement sur l'échantillonnage et la pondération) et une évaluation plus complète de la qualité des données du recensement recueillies auprès de l'échantillon paraîtront dans le bulletin Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

PRODUITS GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE

Recensement du Canada de 1981: Listes de référence des secteurs de dénombrement

- 99-909 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Provinces de l'Atlantique
- 99-910 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Québec
- 99-911 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Ontario
- 99-912 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Provinces de l'Ouest et les Territoires
- 99-913 Secteurs de recensement

- 99-914 Secteurs de recensement provinciaux -Provinces de l'Atlantique
- 99-915 Secteurs de recensement provinciaux - Québec
- 99-916 Secteurs de recensement provinciaux - Ontario
- 99-917 Secteurs de recensement provinciaux -Provinces de l'Ouest et les Territoires
- 99-918 Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, composantes

Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (n° 12-201 au catalogue, publication annuelle)

Classification géographique type, 1981. Vol. I (n° 12-567 au catalogue, publication hors série).

Classification géographique type, 1981. Vol. II (n° 12-568 au catalogue, publication hors série).

PRODUITS DE RÉFÉRENCE

Le Dictionnaire du recensement de 1981 (n° 99-901 au catalogue) donne les définitions de toutes les variables et de tous les termes utilisés dans les produits du recensement de 1981. Les renseignements que renferment le Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue) et le Guide sommaire - Population-échantillon (n° 99-903 au catalogue), présentent un intérêt général puisqu'ils donnent la liste et l'index de tous les tableaux des publications ainsi qu'une reproduction des questionnaires du recensement et les indicateurs de base de la qualité des données. On peut obtenir plus de détails sur la qualité des données dans Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

La publication Produits et services du recensement du Canada de 1981 décrit une foule d'autres analyses et de produits de référence, et fournit des renseignements sur les produits et services disponibles.

SECTION E

NOTES SPÉCIALES

Cellules renfermant un zéro

Dans les bandes sommaires et microfiches, une cellule renfermant une valeur zéro peut signifier une des choses suivantes:

- (1) néant ou zéro.
- (2) n'ayant pas lieu de figurer.
- (3) il est impossible de calculer la médiane car elle se trouve dans une des classes ouvertes de la répartition.

Par suite de la méthode de production utilisée, il n'a pas été possible de recourir aux signes conventionnels que l'on retrouve habituellement dans les publications.

Codes de classification géographique type

Depuis que Statistique Canada a décidé d'uniformiser, dans la mesure du possible, les codes géographiques, il est devenu impossible d'obtenir les codes de recensement. Pour pouvoir désigner uniformément toutes les unités géostatistiques du Canada, il faut obligatoirement utiliser les codes de la Classification géographique type. Par exemple, en 1976, un code de recensement à 4 chiffres désignait de façon uniforme toutes les subdivisions de recensement à l'intérieur des provinces. Depuis 1981, il faut utiliser le code de la division de recensement (2 chiffres) et le code de la subdivision de recensement (3 chiffres).

Données sur la scolarité

Les comparaisons des données du recensement de 1981 sur la scolarité avec celles des recensements antérieurs ou d'autres sources doivent généralement se limiter à des caractéristiques uniformes et aux mêmes composantes temporelles et démographiques¹. Pour les comparaisons générales, il convient de noter que les données de 1981 sur la scolarité, contrairement à celles des recensements antérieurs, ne comprennent pas les pensionnaires d'institution et ne visent que la population de 15 ans ou plus alors qu'aux recensements de 1971 et des années précédentes, les données sur la scolarité existaient pour la population de 5 ans ou plus. Il y a en outre un aspect essentiel qui distingue les données de 1981 de celles provenant d'autres sources.

Cet aspect essentiel se retrouve dans la catégorie des "autres études non universitaires" utilisée au recensement de 1981. Le concept des autres études non universitaires diffère, à deux égards, des recensements antérieurs et des autres mesures du concept "niveau postsecondaire non universitaire". Premièrement, contrairement au recensement de 1976, cette expression désigne maintenant tous les programmes de passage à l'université des collèges communautaires et le programme général des CEGEP du Québec; on peut donc s'attendre à ce que les données portent non plus sur les études universitaires mais sur les études non universitaires, et c'est ce qui arrive entre 1976 et 1981 (surtout pour la population des CEGEP). Deuxièmement, la question posée au recensement de 1981 englobait toutes les études non universitaires après le niveau élémentaire ou secondaire, peu importe que la personne ait obtenu son diplôme d'études secondaires ou non. Le concept des autres études non universitaires de 1981 a un sens large qui regroupe les études postsecondaires traditionnelles ainsi que la formation professionnelle et technique (métiers).

¹ Les utilisateurs qui désirent des données chronologiques du recensement sur l'éducation pour les années 1971, 1976 et 1981 pourront se référer au bulletin spécial, n^o 13-579 au catalogue: Tableaux chronologiques de données sur l'éducation, recensements de 1971, 1976 et 1981, qui doit paraître à une date ultérieure.

Données sur le genre de famille de recensement

Dans les recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef du ménage. Cependant, en 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié. Une nouvelle question dans le questionnaire permet de connaître la personne responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., et sert à déterminer les familles principales et secondaires.

Comme la façon de déterminer le genre de famille de recensement a été améliorée lors du recensement de 1981, nous conseillons aux utilisateurs d'être prudents lorsqu'ils comparent les données sur la répartition des familles principales et des familles secondaires à celles des recensements antérieurs. Par exemple, sont automatiquement classées comme familles secondaires en 1981 les familles de recensement dans les ménages privés où la personne responsable des paiements du ménage habite ailleurs. Aux recensements précédents, premièrement, il n'était pas possible d'identifier ces cas et deuxièmement, certaines de ces familles étaient classées comme familles principales.

On trouvera de plus amples renseignements dans le Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue).

Données sur le genre de ménage

À cause d'un changement introduit en 1981 dans la façon de déterminer le genre de famille, nous recommandons aux utilisateurs de se montrer prudents lorsqu'ils comparent les données relatives aux familles principales et secondaires à celles des recensements antérieurs. Puisque le genre de ménage découle, en partie, du genre de famille, les mêmes précautions devraient être prises en comparant les données de 1981 sur les ménages de famille secondaire.

On peut trouver une explication de ces changements et, selon le cas, de l'impact de ces derniers sur les données relatives au genre de ménage en général, dans la publication Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue).

Données sur le type de construction

La déclaration du type de construction d'un logement lors d'une enquête ou d'un recensement fait souvent l'objet d'erreurs de réponse importantes. La situation est sans doute attribuable en partie à la diversité des constructions quelquefois complexes, aux différences de terminologie d'une région à l'autre et à la publicité locale dans le domaine de l'immeuble. Il a déjà été prouvé que le niveau et la nature de cette erreur de réponse variaient selon la méthode utilisée pour recueillir les données. Au recensement de 1976, c'est le recenseur qui a établi le type de construction, alors qu'au recensement de 1981, le recensé s'en est chargé.

L'analyse a montré que les données de 1976 renfermaient beaucoup moins d'erreurs que celles de 1981 en ce qui concerne cette variable. Les comparaisons faites entre les données des deux recensements au sujet du type de construction révéleront donc certaines incohérences. (Nota: Le nombre de logements n'est pas remis en question, c'est seulement la façon de répartir le nombre total de logements selon le type de construction.) Ces incohérences varieront en importance d'une région géographique à l'autre et d'un type de construction à l'autre.

Au niveau géographique, le degré d'erreur dans le classement des logements est plus fréquent dans le centre des grandes villes; c'est en effet dans ces régions que l'on retrouve de vieilles constructions ou des édifices transformés ou complexes que les recensés ont bien du mal à classer. Le degré d'erreur décroît à mesure que l'on s'éloigne du centre de la ville. En effet, il ne semble pas y avoir de problèmes de qualité de données à cet égard dans les régions rurales.

Du point de vue de la construction, le nombre d'appartements dans les immeubles de cinq étages ou plus est, croyons-nous, relativement exact. Le nombre d'autres genres de logements dans des constructions à logements multiples (par ex., des appartements dans des immeubles de moins de cinq étages et des maisons en rangée), peut par contre, renfermer ce genre d'erreur mais à des degrés divers. Nous avons relevé deux genres de classement erroné pour ces logements. En premier lieu, il y a eu classement erroné parmi les divers types de construction à logements multiples. Par exemple, des appartements dans des immeubles de moins de cinq étages ont fréquemment été classés comme maisons en rangée, maisons jumelées, etc. En second lieu, il y a eu erreur au niveau des constructions multiples et individuelles. Par exemple, un duplex a pu être classé comme une maison individuelle non attenante.

Une forte proportion de l'erreur du type de construction est survenue pour les constructions à logements multiples. Pour cette raison, l'utilisateur serait avisé, toutes les fois qu'il recourt aux données du recensement de 1981 sur le type de construction, de les regrouper si c'est possible selon les quatre catégories suivantes: maisons individuelles non attenantes, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, logements mobiles (c.-à-d., les habitations mobiles et les autres logements mobiles) et tous les autres. L'erreur dans les données agrégées décroîtra mais elle ne sera pas éliminée. On peut s'attendre à ce qu'un classement erroné des logements dans des immeubles à logements multiples, lorsqu'il se produit, entraîne un sous-dénombrement de la catégorie "tous les autres" et un surdénombrement équivalent dans le cas des maisons individuelles non attenantes. On peut s'attendre à ce que l'importance (en pourcentage) de l'erreur au niveau du nombre de logements individuels non attenants diminue à mesure qu'augmentera le nombre "réel" de logements individuels non attenants dans la région en question.

La question est donc: "Comment peut-on établir le niveau de l'erreur dans une totalisation sur le type de construction et est-il possible de compenser ou de rectifier cette erreur?". La réponse dépendra de la totalisation et de l'usage auquel on destine les données.

Dans les totalisations au niveau des secteurs de dénombrement, par exemple, seuls les énoncés généraux susmentionnés peuvent s'appliquer aux données. Si le secteur de dénombrement se trouve dans une région rurale, on peut se servir des données avec la même confiance que les autres données, avec des tailles de case comparables, pour le secteur de dénombrement. Par contre, si le secteur de dénombrement est dans le noyau urbanisé d'une ville où on retrouve 50 % des logements déclarés dans des immeubles à logements multiples, les données sur le type de construction ne seront plus utilisables sinon pour des fins très générales, plus spécialement en ce qui concerne la gamme complète de types de construction.

Concernant les totalisations au niveau des secteurs de recensement, subdivisions de recensement, divisions de recensement, régions métropolitaines de recensement et provinces, par exemple, il est possible (avec certains recoupements à d'autres données du recensement de 1981 et aux données sur le type de construction de 1976) d'établir s'il y a un problème de qualité dans la totalisation pour le type de construction en cause, la nature du problème et, très probablement, la raison du classement erroné.

La méthode se fonde sur les données touchant la période de construction. Ces données, qui ont été recueillies auprès d'un échantillon au recensement de 1981, permettent d'identifier les constructions neuves, c'est-à-dire les logements occupés construits au cours de la période 1976-1980 ainsi que ceux qui ont été construits dans les cinq premiers mois de 1981. Dans la mesure où le stock de logements est stable (idéalement, il n'y aurait ni transformation, ni démolition) au cours d'une période de cinq ans, si l'on ajoute la construction neuve - chiffres que l'on a obtenus au recensement de 1981 - aux chiffres sur le type de construction au recensement de 1976, on devrait pouvoir obtenir des valeurs assez près de celles qui ont été obtenues au recensement de 1981. L'écart entre ces chiffres rectifiés et les chiffres de 1981 selon le type de construction devrait nous donner une indication claire de la qualité des données, tant pour 1981 que pour 1976.

L'évaluation de la qualité des données se fait en trois étapes:

(1) S'assurer que la région géographique au recensement de 1976 correspond à celle du recensement de 1981 pour laquelle on a totalisé des données sur le type de construction.

Pour bon nombre de totalisations, les régions géographiques des recensements de 1976 et de 1981 correspondront. Pour l'aider dans sa tâche, l'utilisateur pourra se reporter à divers bulletins.

(i) Divisions de recensement et subdivisions de recensement

1976: 92-802 à 92-805; 92-911 (cartes de référence)

1981: 93-901 à 93-912, tableau 4; 99-907 (cartes de référence - DR/SDR)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981 ou à consulter le volume 1 de la CGT (Annexe 2), n° 12-567 au catalogue.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(ii) Régions métropolitaines de recensement

1976: 92-809; 92-811 (cartes de référence)

1981: 95-903; 99-906 (cartes de référence -RMR/AR)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(iii) Agglomérations de recensement

1976: 92-809; 92-811 (cartes de référence)

1981: 95-903; 99-906 (cartes de référence -RMR/AR)

Voir (ii) ci-dessus; les utilisateurs devront cependant noter que les critères de définition d'une AR ont changé considérablement entre 1976 et 1981, ce qui peut influencer grandement sur les comparaisons. Ces changements dépassent tous les changements de limites des SDR composantes.

(iv) Secteurs de recensement

1976: 95-800 à 95-831 (cartes incluses)

1981: 95-905 à 95-940 (cartes incluses)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(v) Circonscriptions électorales fédérales

Les données sur les circonscriptions électorales fédérales ne peuvent être facilement évaluées puisque les données de 1976 sont basées sur l'Ordonnance de représentation de 1966 tandis que celles de 1981 se fondent sur l'Ordonnance de représentation de 1976, à l'exception du bulletin 92-808 de 1976 qui présente des renseignements de base sur le type de construction selon l'Ordonnance de représentation de 1976. Le bulletin correspondant en 1981 porte le n° 95-901 au catalogue.

Les petites modifications de limites géographiques qui ne peuvent être cernées ne devraient pas invalider l'évaluation. Toutefois, des écarts importants nous empêcheraient de procéder à une évaluation valable. (Ainsi, on ne peut évaluer les données sur les secteurs de dénombrement puisque les limites de ces secteurs diffèrent beaucoup entre 1976 et 1981.)

(2) Regrouper, pour une ou des régions géographiques données, les chiffres de 1976 et de 1981 sur le type de construction aux recoupements de 1981 selon la période de construction (données-échantillon) afin de produire les chiffres rectifiés de 1981.

Pour tous les types de construction, la construction neuve (dont la période de construction est 1976-1981 ou 1976-1980 plus 1981) déclarée au recensement de 1981 doit être ajoutée au total de chaque type de construction (ou de quelque version modifiée) déclarée au recensement de 1976 pour produire les chiffres rectifiés de 1981. Les données sur la période de construction avec recoupements selon le type de construction sont préparées spécialement pour effectuer cette procédure. Ces totalisations sortiront en mars 1983. Les utilisateurs des bandes ou microfiches de données noteront que des recoupements de la période de construction selon le type de construction sont prévus pour les secteurs de recensement (CTW81B22) et les subdivisions de recensement de 5,000 habitants et plus (SPW81B13).

Il convient de noter que s'il n'y a pas eu beaucoup de constructions neuves dans la région en question (auquel cas le nombre total de logements privés occupés devrait à peu près correspondre pour 1976 et 1981), les données sur la période de construction ne seront pas alors requises et cette partie de la procédure devra être laissée de côté.

(3) Comparer les chiffres du recensement de 1981 sur le type de construction aux chiffres rectifiés de ce même recensement et évaluer la différence.

Si les régions à comparer sont identiques, les chiffres de 1981 et leur version rectifiée devraient correspondre. (Pour cette comparaison, les chiffres des deux catégories d'appartements de 1981 doivent être additionnés pour être comparables au nombre d'appartements de 1976.) Dans bon nombre de cas, il y aura une différence, quelquefois petite, quelquefois grande. Il faut alors essayer d'expliquer le mieux possible les raisons de l'incohérence.

Raisons possibles d'incohérence

- a) Il n'est pas possible de distinguer dans les données de 1981 les logements qui ont été construits entre janvier et mai 1976. Vu que les logements occupés construits au cours de cette période sont compris dans les chiffres du recensement de 1976, les chiffres rectifiés de 1981 seront supérieurs aux estimations publiées de 1981.

Si, de façon proportionnelle, on retrouve un nombre important de logements pour un type de construction donné dont la période de construction s'établit entre 1976 et 1981, il sera peut-être alors nécessaire de réajuster les chiffres pour "corriger" les données afin de tenir compte des constructions faites entre janvier et mai 1976. Si l'on ne dispose pas de renseignements additionnels, 5/60 du chiffre de 1976-1980 ou 5/65 de celui de 1976-1981 devra être retranché du chiffre précédemment ajusté de 1981. On devra, cependant, se rappeler qu'un tel ajustement ne sera pas aussi fiable pour de petites régions géographiques.

- b) Il faut se souvenir que les données sur la période de construction se fondent sur un échantillon et, comme telles, sont entachées d'une erreur d'échantillonnage. Nous expliquerons les répercussions de l'erreur d'échantillonnage dans les bulletins du recensement de 1981 qui comprennent des totalisations de données-échantillon (par ex., sur la période de construction) et dans la publication n° 99-905 au catalogue intitulée Qualité des données - Population-échantillon. Pour la plupart des totalisations, l'erreur d'échantillonnage ne devrait pas être trop élevée pour que nous ne puissions pas appliquer la procédure d'évaluation, mais elle pourra expliquer dans une certaine mesure l'un ou l'autre des écarts.
- c) Les données sur la période de construction sont également entachées d'une erreur de réponse. L'importance d'une telle erreur pour les totalisations dépendra de la proportion de constructions neuves déclarées.
- d) Du fait que les totalisations vérifiées concerneront les logements occupés, des taux d'occupation différents pour les recensements de 1976 et de 1981 entraîneront un écart correspondant dans les chiffres du stock de logements occupés.
- e) Les démolitions entre les deux recensements entraîneront une hausse du chiffre rectifié du recensement de 1981 par rapport au chiffre réel de ce même recensement.

- f) Les transformations (par ex., la transformation d'une maison individuelle non attenante en appartements) pourront vraisemblablement entraîner une diminution du nombre d'un type de logement et un accroissement pour un autre. De façon générale, ces transformations ne devraient pas avoir été déclarées parmi la construction neuve.

Tous les éléments a) à f), avec l'exception possible des erreurs d'échantillonnage, devraient se manifester individuellement par un écart dans le stock estimatif total de logements occupés pour la région en cause (si l'on compare le total de 1981 au total rectifié de cette même année). Globalement, il peut y avoir effet de compensation (par exemple, des démolitions et des transformations). Cela pourra aussi entraîner des modifications au nombre de logements d'un type particulier de construction.

Comme une source possible d'écarts, l'erreur de réponse se manifestera non pas par un écart du stock estimatif total de logements occupés mais par un déplacement du nombre de logements entre deux ou plusieurs types de construction. Si l'erreur de réponse est importante, le déplacement sera évident. L'exemple hypothétique suivant servira à illustrer notre propos.

Comparaison des chiffres de 1981 et des chiffres rectifiés de 1981 sur les logements occupés selon le type de construction

Région	Appartements (en milliers)		Autres logements multiples (en milliers)		Logements individuels non attenants (en milliers)	
	1981	Rect. 1981	1981	Rect. 1981	1981	Rect. 1981
A	260	361	130	30	20	19
B	385	400	53	40	10	8
C	150	155	36	35	40	41
D	78	78	24	24	56	56

Dans la région A, on constate une erreur de réponse importante qui s'est manifestée par un déplacement des appartements (en 1976) vers d'autres genres de logements dans des constructions à logements multiples, et, dans une moins large mesure, vers les logements individuels non attenants. On peut raisonnablement conclure que, pour cette région, le classement de 1981 selon le type de construction renferme au moins le degré d'erreur qui ressort de la différence entre les chiffres et que les chiffres rectifiés de 1981 reflètent mieux la répartition des types de construction pour la région. De même, il est aussi raisonnable de conclure que les problèmes de classement existaient également au recensement de 1976. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que les chiffres de 1976 - qui se fondent sur une évaluation des données de 1976 et de 1981 - soient beaucoup plus exacts que les chiffres de 1981, dans ce cas, ils pourront encore renfermer une erreur non négligeable. La plus grande proportion d'une telle erreur se retrouvera dans les constructions à logements multiples (appartements et autres logements multiples dans notre exemple).

Pour la région B, il existe vraisemblablement une erreur de réponse qui s'apparente à celle pour la région A. On peut s'attendre à ce que les chiffres rectifiés de 1981 renferment une certaine part d'erreur, mais étant donné que les renseignements sont beaucoup moins incohérents que ceux de la région A, les données peuvent être utilisées avec beaucoup plus de confiance.

Pour la région C, il existe des incohérences, mais elles peuvent avoir été causées par une combinaison de problèmes. Dans cette région, le nombre total de logements occupés en 1981 est de 226; le chiffre rectifié est 231. Donc, la plupart des écarts apparents doivent être attribuables à d'autres causes que l'erreur de réponse. La source d'erreur la plus plausible se retrouvera dans les données sur la période de construction (voir a), b) et c) sous Raisons possibles d'incohérences), bien qu'on devra aussi vérifier la conformité des limites géographiques entre 1976 et 1981.

Pour la région D, il n'y a pas d'incohérence et les données peuvent être utilisées avec confiance.

Il convient de noter qu'on devra, dès que possible, procéder au regroupement des types de construction, comme l'indique l'exemple, puisqu'il est plus facile d'évaluer la cause des écarts lorsque les chiffres sont plus grands. Il convient aussi de remarquer que les déplacements au niveau des chiffres pour les logements mobiles sont très difficiles à évaluer. Ces logements peuvent avoir un taux de démolition supérieur à la moyenne, ils peuvent être déplacés hors d'une région ou y être intégrés et ils peuvent être transformés peut-être plus facilement que tout autre genre de logement.

Dans les recherches qui ont mené à la rédaction de cette note spéciale, la procédure mentionnée ci-dessus a été appliquée à un échantillon de régions géographiques. Ainsi, les résultats à l'égard d'un échantillon de régions métropolitaines de recensement révèlent qu'une erreur de réponse importante s'est glissée dans certaines municipalités plutôt que dans la majorité d'entre elles. Il n'y a pas eu de problème apparent de la qualité des données et lorsque des erreurs de réponse sont survenues, les déplacements par type de construction sont ressortis aussitôt.

Des renseignements complémentaires sur la qualité des données touchant le type de construction paraîtront dans le bulletin n^o 99-904 au catalogue intitulé Qualité des données - Population totale.

Géographie - Avis de Correction

A1 Problème: Mauvaise allocation des secteurs de dénombrement

a) Alexander, LGD, Man. (CGT 4601071)	
- population totale de 1981 se lit	2,793
devrait se lire	1,908
b) Division No. 1, Unorganized, UNO, Man. (CGT 4601094)	
- population totale de 1981 se lit	675
devrait se lire	1,560

A2 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

a) Meductic, VL, N. B. (CGT 1310013)	
- population totale de 1981 se lit	234
devrait se lire	197
b) Canterbury, PAR, N. B. (CGT 1310011)	
- population totale de 1981 se lit	649
devrait se lire	686

A3 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

a) Hillsborough Park, VL, Î.-P.-É. (CGT 1102017)	
- population totale de 1981 se lit	1,227
devrait se lire	1,036
b) East Royalty, VL, Î.-P.-É. (CGT 1102020)	
- population totale de 1981 se lit	1,696
devrait se lire	1,863
c) Sherwood, VL, Î.-P.-É. (CGT 1102019)	
- population totale de 1981 se lit	5,681
devrait se lire	5,705

A4 Problème: Mauvaise allocation des secteurs de dénombrement

a) Chicken 224, R, Sask. (CGT 4718828)	
- population totale de 1976 se lit	-A
devrait se lire	528
b) Chicken 225, R, Sask. (CGT 4718823)	
- population totale de 1976 se lit	528
devrait se lire	-
- population totale de 1981 se lit	236
devrait se lire	26
c) Division No. 18, Unorganized, UNO, Sask. (CGT 4718090)	
- population totale de 1981 se lit	11,991
devrait se lire	12,201

A5 Problème: Population rapportée sous la mauvaise subdivision de recensement

a) Fond du Lac 229, R, Sask. (CGT 4718824)	
devrait être <u>annulé</u>	
b) Fond du Lac 227, R, Sask. (code CGT pas encore assigné) - devrait être <u>créé</u>	
- population totale de 1976 devrait se lire	452
- population totale de 1981 devrait se lire	494

A6 Problème: Mauvais codes des subdivisions de recensement unifiées

a) Alert Bay 1, R, C.-B. (CGT 5943801)	
- code SRU se lit	5943029
devrait se lire	5943035
b) Alert Bay 1A, R, C.-B. (CGT 5943802)	
- code SRU se lit	5943029
devrait se lire	5943035

A7	<u>Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement</u>	
	a) Jacquet River, VL, N. B. (CGT 1314002)	
	- population totale de 1981 se lit	778
	devrait se lire	887
	b) Durham, PAR, N. B. (CGT 1314001)	
	- population totale de 1981 se lit	2,656
	devrait se lire	2,547
A8	<u>Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement</u>	
	a) Norway House 17, R, Man. (CGT 4622058)	
	- population totale de 1981 se lit	1,812
	devrait se lire	1,976
	b) Division No. 22, Unorganized, UNO, Man. (CGT 4622046)	
	- population totale de 1981 se lit	2,703
	devrait se lire	2,539
A9	<u>Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement</u>	
	a) Regina, C, Sask. (CGT 4706027)	
	- population totale de 1981 se lit	162,613
	devrait se lire	162,984
	b) Sherwood No. 159, RM, Sask. (CGT 4706026)	
	- population totale de 1981 se lit	1,700
	devrait se lire	1,329
A10	<u>Problème: Population rapportée sous la mauvaise subdivision de recensement</u>	
	a) Kitimat 1, R, C.-B. (CGT 5949803)	
	devrait être <u>annulé</u>	
A11	<u>Problème: Mauvaise allocation de secteur de dénombrement</u>	
	<u>Montréal, RMR</u>	
	a) SR 382.01 (code 3122)	
	- population totale de 1981 se lit	3,513
	devrait se lire	3,848
	b) SR 382.02 (code 3123)	
	- population totale de 1981 se lit	5,212
	devrait se lire	4,877

Langue maternelle

Un certain nombre de facteurs influent sur la comparabilité des données des recensements de 1981 et de 1976 sur la langue maternelle:

- a) Le taux de non-réponse est tombé de 1.9 % en 1976 à 1.1 % en 1981. Les changements observés pour certaines langues s'expliquent en partie par un meilleur dénombrement de la population.
- b) Au recensement de 1976, 1.9 % de la population n'avait pas répondu à la question sur la langue maternelle et l'on avait codé leur langue dans la catégorie "non déclarée". Au recensement de 1981, une langue précise a été attribuée au 1.1 % des recensés qui n'ont pas répondu à cette question (voir le tableau ci-dessous).
- c) Les procédures en vue de la suppression des réponses multiples, enregistrées chez 2.4 % de la population en 1981, ont été modifiées au recensement de 1981. En 1976, un contrôle arbitraire et déterminant supprimait les réponses multiples pour ne garder qu'une réponse valable pour chaque recensé. Au recensement de 1981, on a conservé une seule réponse en utilisant des algorithmes informatiques probabilistes (voir le tableau ci-dessous pour la redistribution des combinaisons comportant le français, l'anglais et autres langues).
- d) La catégorie "Indien, n.d.a." regroupe les personnes d'ascendance autochtone et celles qui sont d'ascendance indienne asiatique. En 1976, la langue maternelle de toutes ces personnes a été codée "langue amérindienne".

Données sur la langue maternelle déclarée selon la langue maternelle attribuée, Canada, 1981

Langue maternelle déclarée en 1981	Langue maternelle attribuée en 1981		
	Anglais	Français	Autre
Anglais seulement	14,518,400
Français seulement	...	6,077,695	...
Autre seulement ^{1,2}	...	2,495	2,897,730
Anglais et français ³	103,595	104,650	...
Anglais et autre ^{2,4}	122,655	235	202,640
Français et autre ⁵	...	9,305	12,945
Anglais, français et autre ³	7,845	7,375	14,250
Non-réponse	165,970	47,340	48,060
Total	14,918,460	6,249,095	3,175,625

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1 "Autre" comprend toutes les langues non officielles.

2 Lors du traitement des données par ordinateur, le français a été attribué comme langue maternelle pour un certain nombre de réponses écrites (par ex., "belge" pouvait être "français" ou "flamand").

3 En 1976, on a fait un choix aléatoire entre le français et l'anglais.

4 En 1976, on a attribué l' "anglais" à tous les recensés qui avaient indiqué "Anglais et autre".

5 En 1976, on a attribué le "français" à tous les recensés qui avaient indiqué "Français et autre".

Les utilisateurs noteront que les modifications apportées aux procédures de traitement influent quelque peu sur la comparabilité des données des recensements de 1981 et de 1976. Signalons que 96.5 % de la population ont fourni des données précises. En outre, les mêmes données auraient paru pour 98.0 % de la population en 1981, peu importe que l'on eût employé la méthode de traitement de 1976 ou celle de 1981. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter la publication Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue).

Nombre de semaines travaillées

Les données concernant le nombre de semaines travaillées en 1980 doivent être utilisées avec circonspection pour les catégories 40-48 semaines et 49-52 semaines car certains répondants ont tendance à ne pas inclure leurs congés payés de vacances ou pour autres raisons dans leurs semaines de travail, tel que requis. Ainsi, la catégorie 49 à 52 semaines peut être sous-estimée.

Pensionnaires d'institution

Bien que certaines des définitions précédentes des variables, pour lesquelles on a recueilli des données-échantillon, indiquent que les "pensionnaires d'institution" sont exclus, en fait, à cause des exigences du traitement, c'est le cas de tous les tableaux du présent bulletin basés sur la population, même de ceux qui affichent des classements recoupés avec des données intégrales (comme celles sur la langue maternelle). De plus, la base de la population totale pour les données-échantillon, que l'on peut désigner comme la population non pensionnaire, ne correspondra pas exactement au chiffre provenant des données intégrales, là encore en raison d'une exigence spéciale au traitement qui a fait baisser le chiffre définitif de quelque 5,700 personnes. Pour plus de détails sur la question ou sur tout autre changement de traitement touchant la comparabilité des données, voir Guide sommaire - Population - échantillon (n° 99-903 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

Profession

Les données concernant les groupes de base 2791 "Professeurs d'école technique et professionnelle" et 2793 "Professeurs au niveau postsecondaire, n.c.a." pour le Québec doivent être regroupées lorsque l'on désire comparer ces deux professions avec celles des autres provinces ou avec les données de 1971. Ceci est attribuable à une erreur dans la Classification type des professions qui a inclus les professeurs de CEGEP dans le groupe de base 2793 au lieu de 2791.

Région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Hull

Vu la méthode de production utilisée pour la série de base des bandes sommaires et microfiches, il n'a pas été possible de calculer un total au niveau de la région métropolitaine de recensement dans le cas de secteurs chevauchant deux provinces. Il est donc nécessaire, pour la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Hull, d'additionner les données relatives à la partie de l'Ontario à celle du Québec pour obtenir un total. La série des profils présente cependant un total pour toute la région métropolitaine d'Ottawa-Hull puisqu'elle a été produite à l'aide d'une méthode différente.

Totaux résiduels

Dans la série spéciale, qui donne le reste ou les totaux résiduels, le total peut correspondre au total de la province ou du territoire. Le problème survient à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ne comptent aucune région métropolitaine de recensement. La répétition de certaines données est donc inévitable. La même situation se retrouve au niveau des secteurs de recensement dans la série de base, lorsque le total partiel des secteurs de recensement provinciaux correspond au total de la province ou du territoire dans les régions susmentionnées.

